

Notice Historique sur l'Auberge sanglante de Peyrebeille

© JC.Mathon
(1999/2003)

A/	Introduction
B/	Cartes
C/	Complainte
D/	Géographie
E/	Historique
F/	Famille Martin
G/	Rumeurs
H/	Fortune
I/	Affaire Enjolras
J/	Dernier jour
K/	Procès
L/	Laurent Chaze
M/	Témoignages
N/	Plaidoiries
O/	Pourvoi
P/	Exécution
Q/	Haussmann
R/	Questions
S/	Annexes
T/	Bibliographie

001328

PEYREBEILLE

Pierre MARTIN et l'histoire de "l'auberge sanglante"

1808



1833

© Jean-Claude Mathon - 1999 (Remanié 2003)

(Si vous désirez recevoir une version "papier", merci de consulter le [catalogue](#))

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

INTRODUCTION

Il existe dans le vaste fleuve de l'histoire une multitude de faits divers. Certains furent le flambeau de toute une époque avant de tomber dans l'oubli. D'autres, marquèrent profondément l'Histoire au point de générer une importante littérature. Enfin, un petit nombre de ces faits divers s'imprimèrent dans l'imaginaire collectif, se transformant, au fil du temps, en légende, voire en mythe

Le 2 octobre 1833, à midi, à Peyrebeille, aux confins des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, Pierre Martin, sa femme Marie Breysse et leur domestique, Jean Rochette, sont guillotins devant leur auberge.

Plus de trente mille personnes assistent à l'exécution avant de faire la fête, autour de l'échafaud, pour exprimer leur délivrance après un long cauchemar.

"L'auberge sanglante" quittait le fait divers pour entrer dans la légende !

De nos jours, les noms de Pierre Martin, Marie Breysse et Jean Rochette sont quasiment tombés dans l'oubli. Par contre, la raison de leur exécution est marquée au fer rouge dans la légende collective.

Que leur reprochait-on en fait ?

**Juste d'avoir systématiquement
massacré pour les piller les voyageurs
qui s'arrêtaient chez eux, et ce durant
près d'un quart de siècle !**

En effet, l'auberge dont ils étaient les propriétaires, avait abrité une série de crimes abominables. Les voyageurs fortunés qui avaient le malheur d'y faire halte, étaient systématiquement assassinés (massacrés serait le terme le plus juste), avant d'être incinérés dans le four trônant dans la cuisine principale. Le but principal de ces meurtres était de dépouiller les voyageurs imprudents de toutes les valeurs, bijoux ou autres objets, qu'ils avaient la faiblesse d'emporter en ce lieu maudit. Pas moins d'une centaine de personnes aurait subi ce sort atroce.

Vérité ?

Légende ?

Rumeur ?

Alors maintenant, cent soixante dix ans plus tard, essayons de faire le point sur ce fait divers sordide.

Le paradoxe fondamental de toute cette histoire est que le crime qui permit l'arrestation de ces "serial killer" du XIX^{ème} siècle, ne s'est pas du tout déroulé dans l'auberge sanglante, le lieu où, d'après la rumeur, des dizaines de meurtres ont été perpétrés, mais au Coula, le nouveau domicile où habitait le couple Martin depuis quelques semaines.

[ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE](#)

COMPLAINTE DE PEYREBEILLE

Chrétiens, venez tous écouter
Une complainte véritable :
C'est de trois monstres inhumains
Leurs crimes sont épouvantables.
Il y a bien environ vingt ans
Qu'ils assassinaient les passants.

A Peyre-Abeille, en Vivarais,
Dans le département d'Ardèche,
Sur une montagne isolée,
Ils établirent leur commerce.
L'auberge est sur le grand chemin,
Où ils égorgeaient les humains

Leur nom sont pierre Blanc Martin
Dit : Lucifer, avec sa femme,
Et Jean Rochette aussi inhumain,
Était domestique exécration
Trop tard, le crime est découvert,
Pour épargner de grand malheur.

Le premier homme assassiné,
Était marchand de dentelle;
Dans le lit il fut assommé.
Pour eux, c'était que bagatelle;
Ce premier coup était garant
De vingt sept ou huit mille francs.

Un curieux Parisien courait,
Disait-il pour sa fantaisie,
Chez Lucifer il vint loger,
Le mauvais temps lui fit surprise.
Son cheval dans les champs,
Annonça la mort du passant.

La victime, la bouche ouvrant,
Pour implorer quelque assistance,
La femme avec l'huile bouillante,
Leur gorgeait la bouché béante,
Lucifer, à coups de marteau,
Mettait la victime au tombeau.

Alors Martin faisait grand bruit,
Feignant de maltraiter sa femme,
Pour que personne ne comprit
Qu'ils assassinaient leur semblable.
Dis-donc, pourquoi viens tu troubler
Ceux qui sont pour se reposer ?

Un grand four était embrasé,
Pour consumer bien des affaires :
Carrosses, manteaux et harnais.
Pour eux, des signes téméraires.
Il en sortait exhalaisons,
Qui empestaient les environs.

Dans le principe, ces brigands
Étaient dépourvus de fortune.
Mais bientôt, de l'or, de l'argent,
Trouvèrent bien leur aventure.
Pour famille, deux filles ont,
Qui secondent bien leur maison.

On ne pourra jamais savoir
Le nombre de tant de victimes :
On les porte à cinquante trois,
Qu'a révélé le domestique.
Frémissez, toutes nations,
Des crimes de cette maison.

Plus tard les morts étaient traités
D'une méthode différente :
Dans une chaudière la chair cuisait,
Couverte avec indifférence.
Avec cette préparation,
Ils en engraisaient leur cochon.

Un bon préfet disgracié
Sous la chute de Bonaparte,
Chez Lucifer il fut loger,
Croyant être en sure porte.
Femme, enfant, fortune et lui,
Périrent tous la même nuit.

Le dernier enfant de huit ans,
Voyant ses parents, morts par terre,
Poussa les cris les plus perçants,
Demandant vie aux téméraires.
Ces monstres furent sans pitié :
A l'instant il fut assommé.

Un dortoir était réservé
Aux voyageurs portant fortune;
Double porte était pratiquée :
La nuit, sans faire de murmure,
Rochette armé de son trident,
Au cou saisissait les dormants.

Plus longtemps, on aurait tardé
D'en faire quelque découverte :
Ce dernier étant réservé .
Par ainsi, Dieu voulut leur perte.
Au crime, ils sont si acharnés,
Qu'un parent n'est pas épargné.

L'an mil huit cent trente trois ,
Justement le second d'octobre,
Devant la maison des forfaits,
Vers midi fut le dernier rôle.
Trente mille témoins voyaient
Trancher la tête aux trois brigands.

Grand Dieu, la terre préservez !
De jamais porter de tels monstres.
Aucune histoire n'a prouvé
Qu'il n'y eut jamais de la sorte.
Par les soins de l'autorité,
Nul n'y sera plus exposé.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

[I/ Le plateau de Peyrebeille](#)

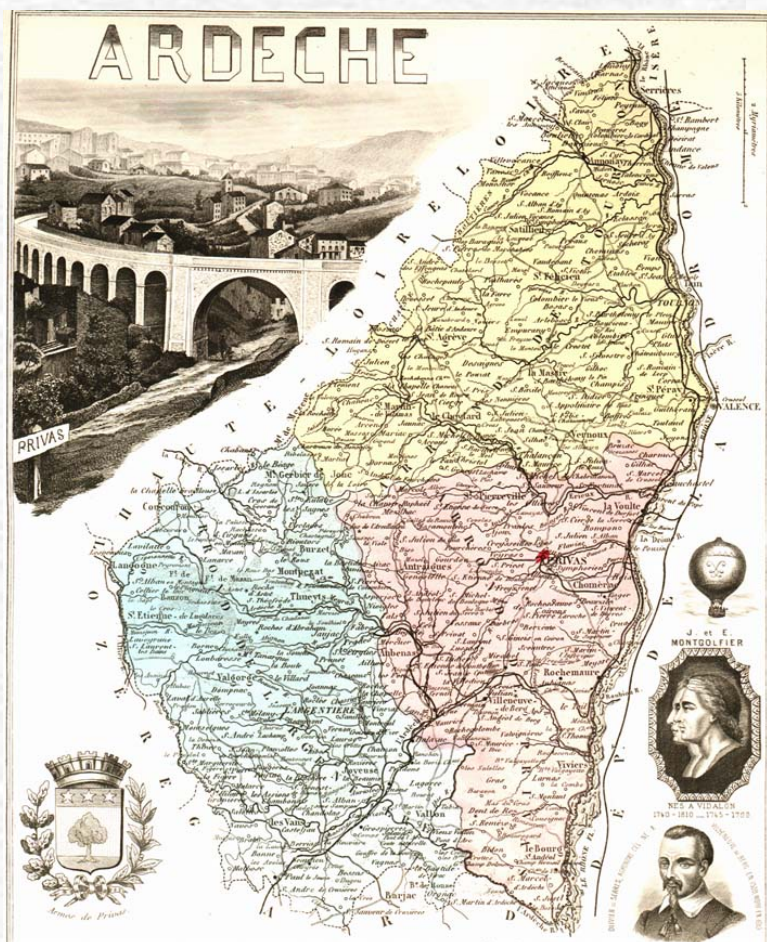
[II/ Le Climat](#)

[III/ La route principale](#)

[IV/ Situation géographique](#)

[V/ Atmosphère autour de l'auberge](#)

[I/ Le plateau de Peyrebeille :](#)



L'auberge, où se déroulèrent ces événements tragiques, est localisée sur un immense plateau désertique de neuf mille hectares dont l'élévation moyenne oscille entre mille deux cents et mille trois cents mètres. C'est une région que l'on peut facilement qualifier de monotone et de mélancolique, recouverte de bruyères et d'herbes rases, au milieu de laquelle trônent de nombreux blocs basaltiques. Quelques arbres, pour la plupart des conifères, poussent sur ce plateau balayé par les vents.

De grandes forêts bordent cependant cette zone désertique, encadrant littéralement le plateau. On trouve ainsi les forêts de Mazan et de Bauzon à l'est, et celle de La Fayette à l'ouest. Le plateau est aussi délimité par les grandes vallées de l'Allier, de la Loire et de l'Ardèche (ou, tout au moins, par les vallées de leurs affluents).

De ce plateau, la vue s'étend au sud jusqu'au contrefort des Monts Lozère et, au nord-est, jusqu'au Mézenc. Nous trouvons donc là une vue dégagée, malgré tout.

[II/ Le climat :](#)

"Aussi, lorsque l'on se trouve sur le plateau, aussi loin que le regard s'étende, on ne trouve aucune trace d'habitation. C'est une solitude d'une grandiose sauvagerie, au climat rude, où la neige persiste jusqu'au mois de mai. L'hiver des chutes de neiges abondantes retransforment cette région en désert blanc. Lorsque souffle le vent de la tempête, la neige s'accumule en d'immenses congères qui bouleversent tous les aspects du paysage (...)

Alors, malheur au voyageur égaré sur ces hauteurs, il ne lui reste plus qu'à périr à moins d'arriver à la fameuse auberge."

A.Thevenet

Le plateau possède un climat très particulier, avec un été court, très chaud, et un hiver rude, aux tempêtes de neige soudaines et brutales, avec des températures extrêmes.

En hiver, il n'est pas rare de voir la neige poussée en tourbillons épais par de puissantes rafales de vents, remaniant ainsi le paysage, formant de profondes et dangereuses congères. Ainsi, ne se passait-il pas un hiver sans que des morts ne soient constatés en raison de ces terribles et soudaines tempêtes.

III/ La route principale :

Le plateau est traversé de part en part par l'actuelle Route Nationale 102 qui suit le tracé de la route principale construite trois siècles plus tôt. Elle relie Pont Saint Esprit sur les bords de l'Ardèche, au Puy en Velay puis, dans son prolongement, à Clermont-Ferrand, à travers le Vivarais.

Cette route fut construite au XVIII^{ème} siècle, pour faciliter les communications, difficiles à l'époque, entre deux régions principales de la France : le Languedoc et l'Auvergne.

Depuis longtemps, la nécessité d'un grand axe reliant ces deux grandes régions, importants pôles économiques de production, se faisait sentir auprès des autorités. Plusieurs tentatives eurent lieu mais les crédits manquèrent. Il fallut attendre le XVIII^{ème} siècle pour qu'enfin on passe de la simple étude à la réalisation de ce grand projet. La décision finale de la construction fut prise par Paris en 1716. Le Gouvernement Royal de Régence (Louis XV étant alors âgé de six ans), que présidait Philippe d'Orléans, assisté de l'Abbé Dubois, prit en charge la plus grosse partie des dépenses engagées (en fait plus des deux tiers), laissant le complément subventionnel aux États du Languedoc.

Mais la phase de réalisation est retardée par des études contradictoires. De plus, une vive querelle vit le jour portant sur le tracé de cette nouvelle voie de communication, chacun la voulant à sa porte. De nouveau, Paris trancha dans le vif du sujet. Le Roi approuva le tracé du Vivarais, celui passant par Aubenas et Mayres.

Les travaux, entamés en 1759, sous Louis XV, furent achevés vingt et un ans plus tard, en 1780, sous le règne de Louis XVI.

Dès sa création, cette nouvelle voie de communication fut utilisée intensément, aussi bien par les "rouliers", maîtres de la route avec leurs immenses chariots tirés par des attelages de quatre à six chevaux, spécialisés dans les parcours de grandes distances (en fait, les ancêtres de nos camionneurs), que par les muletiers, qui effectuaient de courts trajets, avec leur équipage d'une douzaine de mules, sans oublier bien sûr, les nombreux voyageurs de passage. Comme on peut le voir, cette nouvelle route fut très fréquentée, dès sa création.

IV/ Situation géographique de l'auberge de Peyrebeille :



Aux deux extrémités de la route, au bord du plateau, il existait deux relais importants pour les gens du voyage : le village de Pradelles à l'ouest et le Col de la Chavade à l'est, qui terminait la terrible côte de Mayres.

Et au milieu de ce plateau, situé au carrefour même de la route principale Pont Saint Esprit/Le Puy, avec le chemin menant de La Vilatte à Coucourn, l'auberge que Pierre Martin, son propriétaire, avait eu l'idée de génie de bâtir.

Au début du XIX^{eme} siècle, Peyrebeille formait un hameau de cinq fermes constituant, à peu de distance l'une de l'autre, les seules habitations que l'on peut rencontrer entre Lanarce et Champblazère. L'une de ces fermes était louée par les parents de Marie Breysse qui, plus tard, allait épouser Pierre Martin puis ouvrir une auberge en ces lieux.

Peyrebeille est située à une altitude de 1265 mètres, à six kilomètres de Lanarce, sept de Coucourn et dix de Pradelles.

"A l'est, au nord-est de la forêt de Mercoire, de l'autre coté de l'Allier, entre de capricieux torrents où puisent cet Allier, la Loire, l'Ardèche, des bombements, des plateaux, des crêtes et pics constituent l'une des essentielles fonctions de la Cévennes, qui est de s'interposer entre le penchant de l'Atlantique et celui de la Méditerranée. On peut les appeler dans l'ensemble, les Monts de Peyrebeille, d'après la plus sanglante auberge de France.

L'hostellerie de Peyrebeille a son site à 1278 mètres d'altitude sur la route d'Aubenas à Pradelles, au dessus de ravins qui descendent à l'Espézonnette, tributaire droit de l'Allier."

LE PLUS BEAU ROYAUME SOUS LE CIEL

Onesime RECLUS - Hachette - 1899

V/ Atmosphère autour de l'Auberge de Peyrebeille :

Comme nous l'avons vu, le site de Peyrebeille se trouve à proximité de sombres forêts dans un lieu relativement désertique. Cette situation permit, avant même la révolution, le développement d'une criminalité de grands chemins qui trouvait facilement refuge en ces lieux. La chute de l'ancien régime n'arrangea pas les choses et le brigandage fut monnaie courante le long de la grande route. L'impuissance de la maréchaussée rendit l'atmosphère encore plus étouffante et les routes plus dangereuses.

La région se retrouva être le refuge de toute une faune désespérée composée de pauvres, de déserteurs ou d'insoumis et enfin de "terroristes" royalistes qui s'attaquaient avant tout aux symboles de l'état, ou aux républicains déclarés.

Les forêts de Bauzon, de Mazan ou de La Fayette abritaient de telles bandes, ainsi que des individus isolés. Il était alors facile d'accuser ces gens là de n'importe quel crime se déroulant dans ces régions.

L'une de ces bandes fit longtemps parler d'elle. Elle était connu sous le nom de son chef, la "Bande à Duny". Cette bande ravagea la région, faisant régner la terreur et imposant sa propre loi, avant d'être anéantie à la suite d'une trahison.

Comme on peut le constater, malgré le passage de la route, malgré la présence de ces grandes auberges relais, malgré la maréchaussée, la région était peu sûre et l'atmosphère lourde.

On ne traversait pas pour le plaisir ce plateau désolé.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

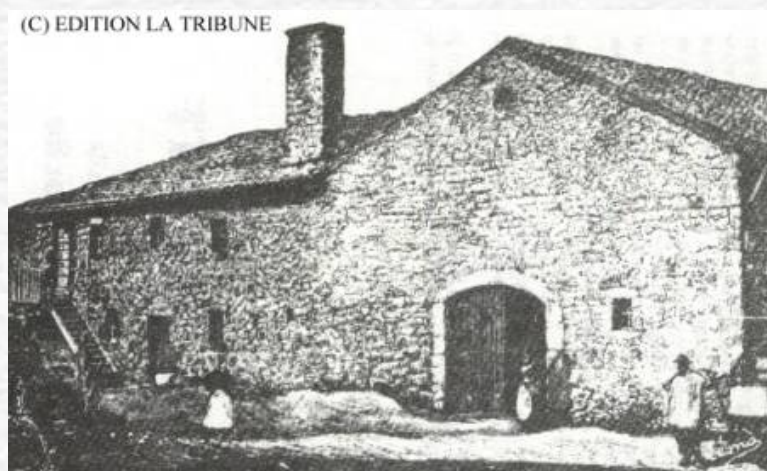
HISTORIQUE DE L'AUBERGE

II/ Bref historique de l'auberge

III/ Description de l'auberge

III/ Passation de pouvoir

A l'aube de ce XXI^{ème} siècle, l'auberge maudite existe toujours. A peu de chose près, elle est demeurée en l'état où elle se trouvait ce 2 octobre 1833, lors de l'exécution des époux Martin et de Jean Rochette. Même si, désormais des constructions neuves (un motel, un restaurant et une station service) jouxtent ces bâtiments plus que centenaire, même si le goudron a remplacé les ornières et certains champs alentours, on ne peut que constater la force et la puissance qui se dégagent du lieu. on ne peut non plus ignorer cette inquiétude qui sourd en observant ces lieux chargés d'histoire.



I : Bref historique de l'auberge de Peyrebeille :

Pierre Martin, et son épouse Marie Breysse, se fixèrent en 1808 dans le hameau de Peyrebeille. Ils reprenaient, comme métayer, un corps de ferme, le Coula, succédant ainsi aux parents de Marie.

Dès leur installation en ce lieu désolé, ils avouèrent l'intention de construire une auberge au cœur du hameau. Visionnaires, les futurs aubergistes sentaient qu'il manquait, entre les deux entrées du plateau, un relais sur cette route très fréquentée. Dans leurs intentions, ils n'ignorèrent pas non plus les récriminations et les doléances des rouliers, comme celles des voyageurs qu'ils croisaient ou que, parfois, ils hébergeaient. Dans un premier temps, ils transformèrent leur modeste habitation du Coula en auberge-relais, louant aussi des chevaux de renfort. En 1818, ils se sentent assez fort pour franchir le pas et édifier l'auberge dont ils rêvent depuis dix longues années. Pour réaliser leur projet, ils firent raser des bâtiments proches qu'ils venaient d'acheter, construisant l'important édifice qui va résister au temps et

surtout à l'horreur.

Jusqu'à leurs arrestations en 1831, ils vont gérer ce lieu d'une main de maître, le transformant en auberge réputée. Les débuts furent modestes et très durs, mais les aubergistes se firent rapidement une excellente réputation grâce à l'attrait de leur table, et au fait qu'ils étaient toujours prêt à donner la main aux rouliers et aux voyageurs en difficultés.

Les affaires prospérèrent avec une telle rapidité que le couple Martin acheta bientôt plusieurs terres aux environs de leur auberge, prêtant même des sommes importantes à plusieurs de leur connaissance.

(cf. chapitre sur la richesse des époux Martin)

Tout se passa pour le mieux jusqu'à ce fameux 12 octobre 1831 où ils hébergèrent un cultivateur de Saint Jean de Tartas, un certain Jean Antoine Enjolras.

Cette nuit-là, tout bascula.

II : Passation de pouvoir :

En 1831, le couple Martin décida de passer la main. Il se trouvait trop vieux pour continuer à tenir une auberge de cette importance, surtout depuis le départ de leur fille Marguerite et de son époux pour La Fayette, un hameau proche.

Durant l'été, ils trouvèrent enfin un homme prêt à prendre en gérance le lieu : Louis Galland. Pour leur part, ils se retirèrent à une centaine de mètres de là, retrouvant le Coula, leur ferme d'origine.

Une chose toutefois gêna le nouveau gérant mais ne le découragea point. Ce n'était point la rumeur sanglante qui courait sur le lieu, le nombre impressionnant de clients démontrait qu'elle avait peu d'impact, mais plutôt le fait que le couple Martin comptait continuer, à petite échelle certes, le métier d'aubergiste pour arrondir les fins de mois.

Cela n'inquiéta pas Louis Galland. Il comptait sur son savoir-faire pour garder la nombreuse clientèle de l'auberge.

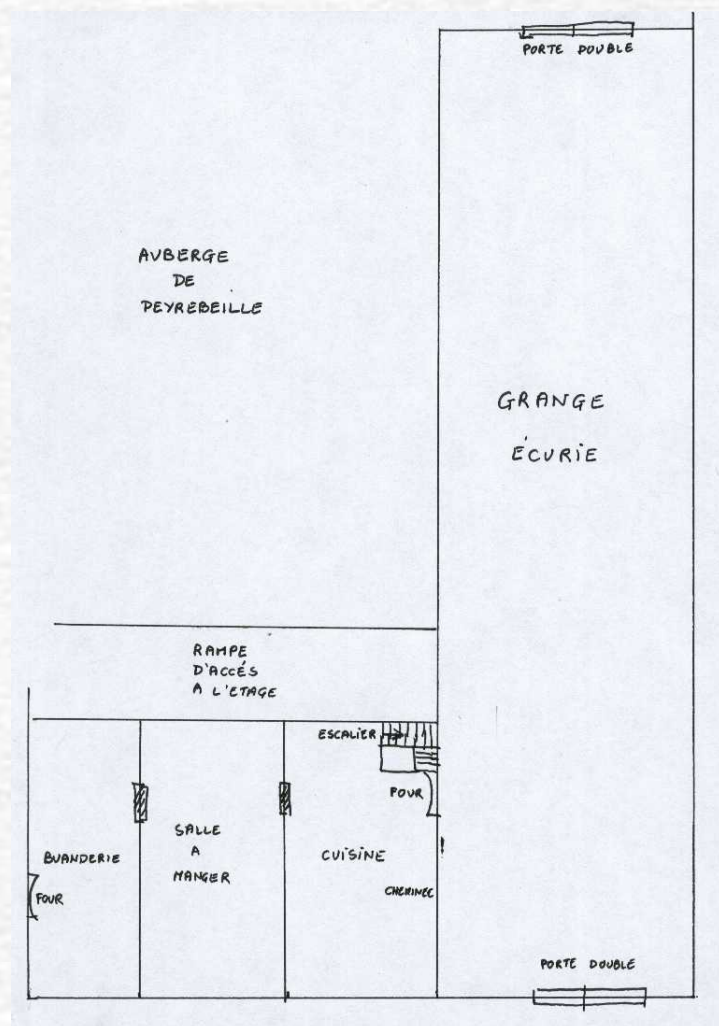
C'était sans compter sur ce maudit 12 octobre 1831.

III : Description de l'auberge "historique" :

L'auberge est composée de deux bâtiments, accolés l'un à l'autre, l'ensemble formant un "L". Elle est construite en granit mélangée de moellons de basalte, basalte que l'on trouve très facilement aux environs immédiats de ce lieu. Des fenêtres, aux dimensions uniformes, (85 cm sur 55 cm) éclairent les pièces. Il est intéressant de noter que ces fenêtres sont aux dimensions habituelles dans cette région. Contrairement à la légende, une seule ouverture est munie de barreaux.

La partie la plus fonctionnelle de l'auberge était, sans contestation possible, la remise. C'est un vaste bâtiment d'une trentaine de mètres de long, avec en bout, deux grandes portes cochères placées symétriquement. Cette disposition permettait aux équipages d'entrer d'un côté pour sortir de l'autre, sans qu'un demi-tour ou une manœuvre quelconque soit nécessaire. Pour l'époque, cette disposition facilitait grandement le travail des rouliers ou des chaises de poste et faisait figure de "nec plus ultra". Une sorte d'étage mezzanine permettait de stocker le foin et le fourrage pour les hivers rudes que connaissait le plateau. Cet étage servait aussi de dortoir aux rouliers ou aux gens peu fortunés.

Accolé à cette grange imposante, on trouve l'auberge proprement dite. Elle dispose de trois niveaux :



* un rez-de-chaussée comportant une cuisine d'une trentaine de mètres carrés avec une imposante cheminée et un four à pain sous le même auvent. Cette pièce était la pièce principale de l'auberge, son cœur, la pièce où tous les voyageurs étaient accueillis. A gauche de l'entrée, une porte mène à la salle à manger, moins large mais aussi longue que la cuisine. Cette pièce ne servait que lorsque l'auberge recevait des personnes importantes. En enfilade, il existe une troisième pièce, un débarras, où l'on découvre un second four, aussi imposant que le premier, mais plus discret quant à la disposition. La rumeur dévoila que c'était ce four que les époux Martin utilisaient pour brûler les cadavres.

* Un premier étage avec un long couloir ouvrant sur des petites chambres à l'allure monacale de part et d'autre. Au bout de ce corridor; on accède à une chambre un peu plus grande, la chambre des invités de marques. Enfin, une porte permet d'accéder à l'étage de la grange.

* Un sous sol composé de plusieurs caves sombres, faiblement éclairées par des soupiraux, qui servaient d'entrepôts et de chambres à coucher aux aubergistes, à leur famille et à leurs domestiques.

C'était donc une auberge fonctionnelle construite pour accueillir une clientèle nombreuse. Toutefois, que ce soit dans la cuisine ou dans le couloir de l'étage, on trouvait de nombreuses portes qui ouvraient sur de nombreux placards. C'était autant de caches potentielles pour qui voulait faire un mauvais coup. Ces portes, mystérieuses pour le profane, rendaient l'atmosphère du lieu un peu plus lourde encore.



ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

LES MARTIN ET LEUR ENTOURAGE

[I/ L'ascendance de Pierre Martin](#)

[II/ Pierre Martin](#)

[III/ Marie Breysse](#)

[IV/ Jean Rochette](#)

[V/ André Martin](#)

[VI/ Les filles du couple Martin](#)

La famille Martin trouve ses racines dans cette région sauvage et rude aux frontières du Velay et du Vivarais, région que l'on nomme "La Montagne" On peut retrouver facilement sa trace dans l'histoire, petite ou grande, principalement à cause de la tragédie qui se déroula dans le hameau de Peyrebeille.

I : L'ascendance de Pierre Martin :

Jean Martin, le père de Pierre, l'aubergiste, était originaire de Lachamp-Raphaël. Il vint s'établir, avec sa famille, à la Chapelle Saint Philibert durant la seconde moitié du XVIIIème siècle. Il eut quatre enfants, quatre garçons.

Les deux fils aînés, Jean et André, se retrouvèrent rapidement, en partie à cause de leur mauvaises fréquentations, dans la troupe du plus célèbre bandit de la région. Duny, qui n'avait rien d'un Mandrin ou d'un Cartouche, ravageait la région, ne laissant que cadavres et désolation derrière lui. Une trahison permit aux autorités de mettre fin à ses sinistres exploits. Lorsque les deux frères furent arrêtés, ils connurent un destin fort différent : André Martin, comme la plupart des membres de la bande, fut exécuté à Privas tandis que Jean s'en tira avec dix ans de galères. Il avait eu les circonstances atténuantes à la suite du témoignage en sa faveur d'une de ses victimes à qui il avait laissé la vie en intervenant pour cela auprès de Duny.

Le troisième fils, Baptiste, se fixa comme fermier dans son village natal où il mourut à un âge avancé, ayant eu deux enfants qui, apparemment tournèrent mal eux aussi. Le premier serait en fait un voleur de vaches, accusation grave dans cette région. Le second tua dans des circonstances mal définies sa voisine.

Quant au dernier, Pierre, il devint l'aubergiste renommé que l'on connaît.

Après quelques années de dur labeur, la famille Martin vint s'installer à Chabourziat, commune de Mazan, dépendant alors de Saint Cirgues en Montagne, à sept kilomètres de Peyrebeille,

lieu de leurs futurs exploits. Ils étaient alors fermiers.

II : Pierre Martin, l'aubergiste :

Pierre Martin est né en 1773 à La Chapelle Saint Philibert, un hameau à deux kilomètres de Lanarce. Son acte d'arrestation, consigné dans les archives départementales, signale qu'il mesure un mètre cinquante neuf, qu'il est presque chauve, que les cheveux restants sont de couleur grise. Son teint de peau est clair et ses yeux gris encadrent un nez assez gros. Le moulage de son masque mortuaire est plus révélateur puisqu'il dévoile un cou énorme de cinquante trois centimètres de circonférence là où le couperet de la guillotine lui trancha le cou. Le front fuyant et le nez recourbé donne de lui une impression butée et peu engageante.

D'après les témoignages de l'époque, il était un gros buveur et un grand mangeur. Il était dur à la besogne, peu loquace et redouté pour sa force brutale.

Il se marie avec Marie Breysse en 1795. Marie était aussi bavarde que son mari était silencieux. Dans un premier temps, le jeune couple loue une petite ferme dans le village familial du mari, à Chabourziat.

En 1808, ils deviennent fermiers à Peyrebeille et ils s'y fixent rapidement, exploitant le domaine familial des Breysse.

III : Marie Breysse, l'épouse :

Elle est née en 1777 à Lanarce. Elle était petite, un mètre cinquante deux d'après le procès verbal de son arrestation. Toujours d'après le même procès verbal, elle possédait des cheveux noirs, des yeux roux et un teint coloré. Seul le menton pointu pouvait être un signe distinctif dans ce qui semble être la description d'une personne "banale".

Elle vécut toute son enfance à Peyrebeille où ses parents étaient métayers. Volontiers querelleuse, elle était âpre au gain et vive au travail. De plus, elle reçoit, dès sa plus tendre enfance, une excellente formation de cuisinière qui rendra, quelques années plus tard, sa table célèbre dans la région.

Malgré un aspect peu engageant, elle était bavarde et captivait rapidement son auditoire. On dit plus tard qu'elle était redoutable pour faire dire aux gens leurs secrets, même les plus intimes, surtout si ces secrets concernaient l'argent.

Marie Breysse eut trois enfants. Un fils, mort en bas âge et deux filles, Jeanne-Marie et Marguerite dont nous parlerons un peu plus loin.

IV : Jean Rochette, le domestique :

Jean Rochette, surnommé Fétiche, était plus que le domestique des époux Martin. C'était aussi l'homme de confiance, une sorte de majordome de cette énorme auberge qui requérait, malgré tout, un nombreux personnel, surtout au moment de la fenaison.

Il était né en 1785 au hameau de Banne, sur la commune de Mazan, au cœur de la forêt domaniale du même nom. Le signalement, de nouveau indiqué sur l'acte d'arrestation, montre qu'il était grand pour l'époque, près de un mètre soixante dix, qu'il possédait des cheveux châtain clair, des yeux gris et un teint "coloré", remarque qui le transforma en mulâtre dans les nombreux romans parlant de cette triste affaire. Comme Pierre Martin, il possède un cou imposant dénotant une force physique peu courante. Il ne devait pas faire bon de le provoquer.

La rumeur dit qu'il était un peu plus que l'homme de confiance des Martin et qu'il profitait de l'absence de son maître pour partager la couche de sa maîtresse.

V : André Martin, le neveu :

André Martin reste tout le long de l'histoire à l'arrière plan mais il fait figure d'homme de mains, sans aucune pitié. Il est le neveu de Pierre Martin mais n'a rien à voir avec le André Martin de la Bande à Duny, même si l'homonymie des prénoms a du jouer en sa défaveur. Lui aussi, comme Jean Rochette, était trapu, plutôt costaud, une vraie force de la nature comme le diront ceux qui l'ont connu. Il va sans dire que rencontrer à la fois Jean Rochette et André Martin ne devait pas rassurer.

D'après la fiche d'arrestation, il était âgé de trente deux ans et mesurait un mètre cinquante neuf. Il possédait des cheveux châtain, un teint olivâtre et une cicatrice au dessus de l'œil que la rumeur attribua à une vilaine bagarre.

VI : Les filles du couple Martin :

Le couple Martin eut deux filles : Jeanne-Marie et Marguerite. Toutes deux sont nées à Chabourziat, en 1800 pour la première, en 1805 pour la seconde. Elles reçurent une éducation des plus strictes au Couvent des Sœurs de la Visitation situé au sein du village du Thueyts, à sept kilomètres de Peyrebeille. Elles y étaient pensionnaires. La plus jeune, Marguerite, était la plus jolie et était fort courtisée mais ses aubergistes de parents étaient des plus regardant concernant ceux qui l'approchaient.

Toutefois, le 26 janvier 1826, elle se maria la première avec un jeune homme des environs Philémon Pertuis, originaire du hameau de Mazemblard. La rumeur raconta qu'il avait pris des engagements financiers hasardeux qu'il ne pourrait tenir qu'avec un parti avantageux.

Dans un premier temps, le jeune couple s'installa à Peyrebeille, à l'auberge familiale. Après

avoir eu trois enfants, ils s'éloignèrent en 1830 de l'auberge pour gagner le hameau de La Fayette, à quelques kilomètres de là. Le jeune couple exploita une auberge qu'ils avaient fait bâtir, auberge que l'on peut voir encore de nos jours, nichée au creux de la forêt du même nom, le long de cette fameuse route RN102.

Le 7 février 1831, l'aînée, Jeanne-Marie se maria avec un dénommé Deleyrolles, originaire du Mas de Balayere, près des Vans. Là encore, la rumeur intervint, disant qu'il était criblé de dettes et qu'il voulait au plus vite rétablir sa fortune perdue. Le couple s'installa aux Vans, ne revenant à Peyrebeille que pour le procès. Bien entendu, la rumeur se propagea qu'elle était là pour retrouver l'or que ses parents avaient mis de côté.

[ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE](#)

LES RUMEURS

AVERTISSEMENT : *Nous allons faire un petit inventaire des rumeurs ayant couru sur l'Auberge de Peyrebeille. Il faut lire ce chapitre avec beaucoup de précautions et essayer de faire la part des choses.*

[I/ La fortune des Martin](#)

[II/ Le meurtre du "juif errant"](#)

[III/ Les mauvaises actions](#)

[IV/ Les complices des Martin](#)

[V/ Les filles des Martin](#)

[VI/ Rumeurs et anecdotes](#)

L'affaire de Peyrebeille est entourée par la rumeur ou, plutôt, pas les rumeurs. Elles ont tellement pollué cette histoire que, désormais, on ne sait plus trop distinguer ce qui est rumeur de ce qui est fait réel.

I : La fortune du couple Martin :

La première et la plus ancienne des rumeurs qui courut sur Peyrebeille fut celle concernant l'origine de la fortune du couple Martin. En effet, leur richesse et leur ascension sociale dans un lieu aussi isolé que ce plateau aride ne pouvait être que d'origine malhonnête. Car, hormis cette explication comment expliquer qu'en si peu de temps, cette famille modeste ait pu passer du statut de pauvre paysan à celui envié d'aubergiste respecté chez qui les notabilités n'hésitaient pas à s'arrêter.

La rumeur disait que le couple Martin était venu s'installer à Peyrebeille avec, comme tout bagage, une vache noire et une chèvre blanche. Vingt ans plus tard, ils étaient à la tête d'une fortune que la rumeur jugeait considérable.

La première remarque est que Pierre Martin avait déjà quelques années en temps que fermier derrière lui, à Chabourziat et que son pécule ne devait pas être uniquement composé de deux bêtes. Ensuite, il reprenait un corps de ferme appartenant à ses beaux parents, corps de ferme et terrains bien entretenus, un véritable pactole. La rumeur les présentant comme pauvre en prend un rude coup.

Mais ils firent fortune, ce qui dans ces régions déshéritées attirent beaucoup de jalousie, même si cette explication est simpliste. Une telle fortune (que la rumeur évalue à plusieurs millions),

amassée en si peu de temps, dans un endroit aussi retiré que ce plateau désertique de la haute Ardèche, ne pouvait que provenir de quelques mauvaises actions.

II : Le meurtre du "juif errant" :

La rumeur commença très tôt, dès l'installation de Pierre Martin à Peyrebeille. Elle data et surtout identifia rapidement le point de départ de la série des crimes, imputable aux habitants de Peyrebeille.

Leur premier crime fut donc celui d'un riche marchand juif, dont une variante dit qu'il était colporteur en vêtements, qui avait eu le malheur de faire étape dans la toute nouvelle auberge. Ils l'avaient tué pour lui dérober plusieurs dizaine de milliers de francs qu'il avait eu l'imprudence d'emporter avec lui. Nul ne sut jamais son nom. Nul ne put le décrire. On ignore même la raison exacte de sa présence sur ce plateau désolé, probablement pour se rendre du Puy à Aubenas ou vice-versa. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il avait un cheval.

Et la rumeur dit que ce cheval avait été vu dans l'enclos de l'auberge de Peyrebeille. C'est vrai, Baptiste Palhes, un fermier et Jean Moulin, un maquignon de Pradelles témoigneront avoir vu un cheval magnifique dans l'enclos de Peyrebeille sans pouvoir dire comment Pierre Martin en avait pris possession.

La rumeur courut que le cheval avait été trouvé, mort, abandonné au fond du ravin. Là encore, les témoignages manquent comme ceux se rapportant à la famille de ce "juif errant" qui aurait recherché son parent, sans succès cependant, mais dévoilant à tous le monde qu'il portait sur lui une cassette contenant trente mille francs et de nombreux bijoux.

Ce meurtre aurait été le début d'une longue série de crime, tous perpétrés au sein de l'auberge qui porte bien son surnom de "rouge".

Là encore, pour ceux qui s'intéresse au mécanisme de la rumeur, on retrouve tout les ingrédients d'une bonne rumeur, y compris le juif errant cousu d'or.

III : Les mauvaises actions du couple Martin :

Il ne fallut pas longtemps pour que les pires choses commencent à être dites sous le manteau concernant les activités coupables de Pierre Martin et surtout de sa mégère de femme, Marie Breysse.

Les nombreuses disparitions dans la région ne pouvaient avoir qu'une explication : les aubergistes s'étaient chargés d'eux pour leur soutirer un quelconque pécule. De même; leur impunité n'était due qu'à une seule chose : l'accueil chaleureux qu'ils procuraient aux représentants de l'ordre et aux autorités, ainsi qu'aux notabilités locales.

Le principe d'une rumeur étant de ne pas lésiner sur les chiffres, c'est donc plusieurs dizaines de meurtres qui sont mis sur le compte des aubergistes, même si les cadavres font défauts.

De même, si un cadavre est trouvé sur le plateau, ou même à plusieurs dizaine de kilomètres de Peyrebeille, visiblement victime des conditions climatiques (terribles dans cette région) du type tempête de neige, froid extrême, c'est bien entendu la faute de Pierre Martin.

IV : Les complices du couple Martin :

Le personnel pour aider le couple de meurtriers dans sa sinistre besogne ne manque pas :

* Jean Rochette pour commencer, le fidèle d'entre les fidèles, domestique, homme de confiance, dont le pays disait qu'il était aussi l'amant de Marie Breysse.

* André Martin ensuite, le petit neveu qui, dit-on, avait fait parti de la bande à Duny sans que l'on s'aperçoivent que son jeune age empêchait cette éventualité. Il devait cette légende à l'homonymie avec son illustre oncle, exécuté à Privas.

* Les filles du couple enfin, qui auraient été parties prenantes de ces sanglantes soirées. D'ailleurs, ne dansaient elles pas de joie le jour où Vincent Boyer assista au meurtre du vieillard ? Ce comportement démontrait, sans aucun doute possible pour les autochtones, dur au travail et attaché à leur terre, une âme noire, dévouée au mal et une éducation sans aucune morale. Et puis, ces deux filles là avaient fêté Noël avant Pentecôte

V : Les filles du couple Martin :

Toute une série de rumeurs courut sur les filles du couple. Elles étaient, elles aussi, accusées des pires maux. Leurs mariages respectifs ne seraient que des arrangements mercantiles entre les Martin et les familles des futurs époux, soit pour sauver la réputation de la première famille, soit pour renflouer les caisses de la seconde, tout en permettant aux aubergistes de monter dans l'échelle sociale.

Mais, au bout d'un moment, même les propres filles des époux Martin furent dégoûtées des agissement de leurs parents. C'est l'une des raisons principales à leurs départs de Peyrebeille. En 1830, Marguerite s'installa à La Fayette où elle ouvrit une autre auberge tandis qu'en 1831 Jeanne-Marie suivait son mari aux Vans.

Lors de l'exécution de leurs parents, le retour des filles à Peyrebeille fut interprété par la rumeur publique comme la preuve de leur culpabilité. Elles étaient revenues chercher le trésor que leurs parents avaient caché, quelque part dans l'auberge.

A aucun moment, la rumeur ne prit en compte le fait que la mise en gérance de l'auberge, le départ de Marguerite et le mariage de Jeanne-Marie aient pu être liés et la conséquence directe de la décision de Pierre Martin de prendre sa retraite.

De même, la rumeur ne prit pas en compte le fait qu'elles voulaient peut-être tout simplement assurer une sépulture décente à leurs géniteurs.

VI : Rumeurs et anecdotes :

La rumeur leur prête même le meurtre d'un préfet et de toute sa famille, femme et enfants compris. Pourtant, dans les archives de cette époque, on ne dénote aucune disparition de préfet ou même d'agression de haut fonctionnaire dans cette région. Pourtant, il ne faisait pas bon d'être représentant de l'état dans la France de Charles X.

Mais, dans ce cas, on peut retrouver la genèse de cette rumeur. Un préfet s'est bien arrêté à Peyrebeille. Et quel préfet : le Baron Haussmann en personne. Mais il est bien reparti, libre et bien vivant, sans aucun incident ... heureusement pour la ville de Paris !

(Cf. mémoires du Baron Haussmann plus loin)

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

LA FORTUNE DU COUPLE MARTIN

Remarque : *Essayer d'évaluer une fortune cent quatre vingt ans après les faits, est toujours délicat mais pas impossible. Dans cette partie de notre exposé, nous préciserons, entre parenthèse, à la suite des sommes indiquées, l'année de référence des sommes mentionnées, si la valeur prise en compte n'est pas notre valeur de référence, soit l'année "1830". En effet, la valeur d'une monnaie varie d'année en année et il faut donc préciser la valeur de référence pour pouvoir établir un comparatif. Par contre, la valeur "euro" prise en compte sera la valeur "2002", valeur relevée lors de l'introduction de cette monnaie en Europe.*

Il est difficile de faire une comparaison entre les francs "1830" et nos Euros "2002". On ne peut que faire quelques parallèles et, grâce à l'INSEE, affiner nos résultats.

A l'époque qui nous intéresse, le budget de la France était d'un peu plus de un milliard de francs 1830. Le suffrage était censitaire et il fallait payer plus de deux cents francs d'impôts pour pouvoir voter. Du coup, le corps électoral représentait deux cent mille personnes.

Au recensement de 1835, il y a en France 10.893.578 propriétaires fonciers dont 800.000 paient moins de 20 francs d'impôts. On n'a jamais pu savoir précisément combien le couple Martin payait d'impôts mais, après une étude un peu précise de son patrimoine, il ne fait aucun doute qu'il faisait partie du collège électoral censitaire payant plus de deux cents francs.

Par de savants calculs passant par les francs (1966), on arrive à évaluer grâce aux statistiques de l'INSEE qu'une propriété de 40.000 francs (1830) vaut 425.000 euros (2002). Cela équivaut à dire qu'un franc 1830 vaut environ dix euros soixante cents.

La valeur du francs 1830 étant désormais fixée peu ou prou, essayons d'évaluer la fortune des aubergistes de Peyrebeille. La tâche s'avère difficile, mais pas impossible. L'instruction du procès permet de garder, malgré l'ancienneté de l'affaire, quelques traces des opérations financières menées par Pierre Martin.

La rumeur publique, encore elle, fit croire que, lorsque le couple s'installa sur le plateau, il ne possédait qu'une vache noire et une chèvre blanche. Toujours est-il que quelques mois plus tard, le couple ouvrait une auberge louant des chevaux de renfort avant de se lancer, quelques années plus tard, dans la construction de la future auberge.

Où trouva t'il les fonds ? Le mystère est encore entier de nos jours.

Par contre, le contrat de mariage de Jeanne-Marie Martin avec le dénommé Deleyrolles nous permet de faire une tentative d'évaluation de la fortune des aubergistes à l'aube de l'année

1831.

Jeanne-Marie, qui renonce à l'auberge, recevra en dot de son beau frère, Philémon Pertuis, la coquette somme de 20.000 francs (~~€~~212500.00) . En contrepartie, sa femme Marguerite restera la seule propriétaire de l'auberge de Peyrebeille.

Quatre premières conclusions s'imposent :

- * L'auberge n'appartient pas aux époux Martin mais à leurs filles. Précaution pour éviter le fisc, déjà présent à cette époque ou autre raison ?
- * Le domaine est donc évalué à 40.000 francs (~~€~~425000.00). Si l'on rajoute le cheptel que possédait Pierre Martin, et certaines avances de trésorerie, monnaie courante à cette époque, l'évaluation approximative de l'auberge proprement dite doit avoisiner les 50.000 francs (~~€~~531250.00).
- * Enfin, le "bas de laine" des époux Martin n'est pas compris dans le contrat.
- * Les autres propriétés du couple Martin, comme la ferme du Coula, ou les près d'Issanlas et de Coucournon, ne sont pas non plus inclus dans ce calcul.

Les contrats de mariage de la région parlent de dots allant de 500 francs à quelques milliers de francs. Un seul mentionne une dot de 16.000 francs. Il s'agit d'un mariage de notabilités. Au vu de ce qui précède, les filles du couple Martin sont donc un très beau parti.

La première acquisition devant notaire de Pierre Martin fut cette ferme du Coula qu'il transforma en petite auberge tout en louant des chevaux de renfort. Quelques années plus tard, il loue des terrains à quatre kilomètres de Peyrebeille avant d'acheter en 1813 une vaste prairie au prix de 2700 francs (~~€~~28680.00). Quatre ans plus tard, c'est un pré à Issanlas d'une valeur de 5000 francs (~~€~~53125.00) qui devient sa propriété.

Au même moment, il se met à jouer les usuriers, prêtant de l'argent à tous ceux qui en ont besoin . Durant trois ans, c'est le banquier de Peyrebeille.

- 1500 francs à Moulin (~~€~~15940.00)
- 600 francs à Belin (~~€~~6375.00)
- 600 francs à Clauzon (~~€~~6375.00)
- 126 francs à Gibert. (~~€~~1340.00)

En 1818, Pierre Martin passe la vitesse supérieure. Il achète à Louis Gibert, son voisin de Peyrebeille, un domaine pour 3941 francs (~~€~~41875.00). A l'emplacement de ce domaine qu'il va faire raser, il va faire construire l'auberge dont il rêve depuis si longtemps, son but ultime depuis

qu'il est venu s'installer en ce lieu désolé. C'est une auberge magnifique, grande, fonctionnelle, prenant en compte toutes les innovations architecturales de l'époque comme cette idée lumineuse de doter la grange de deux entrées pour éviter que les chariots ne manœuvrent à l'intérieur.

A partir de cette date, la ronde des transactions et des spéculations ne cesse pratiquement plus. Pierre Martin devient un habitué des notaires sans oublier les foires, où il joue le rôle de maquignon avec un certain succès. Au moment de son arrestation, il possède les quatre cinquième du hameau de Peyrebeille.

Même si le couple n'est pas un modèle de piété, il fréquente les églises locales, celle de Lanarce, ou celle de Coucournon suivant les périodes. Plus tard, la rumeur dira que c'était pour se montrer, pour étaler la réussite du couple. D'autres diront que c'était en fait pour expier les crimes abominables dont ils se rendaient coupables. Mais, concernant les dons, Pierre Martin n'était pas avare. Pour preuve, ce don de 500 francs (€300.00) au curé de Lanarce qui fut fort surpris. Mais, dirent les mauvaises langues, c'était peu payé pour le salut de son âme.

Aubergiste reconnu, maquignon averti, propriétaire foncier sans égal, usurier retord, donateur généreux, décidément Pierre Martin ne pouvait que générer de la jalousie si cette fortune avait été bâtie honnêtement et de la haine si les faits qui lui étaient reprochés, étaient réels.

[ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE](#)

L'AFFAIRE ENJOLRAS

Remarque : Nous utiliserons le nom de Enjolras comme il était orthographié à l'époque et non Anjolras, comme il a été transformé depuis.

[I/ La disparition d'Enjolras](#)

[II/ Découverte du cadavre](#)

[III/ Arrestation de Pierre Martin](#)

[IV/ Arrestation de Marie Breysse](#)

[V/ L'instruction](#)

[VI/ Le début de la vérité ?](#)

[VII/ L'instruction clôturée](#)

[VIII/ Néfaste complément d'enquête](#)

Malgré les rumeurs, malgré les disparitions inexpliquées, malgré les nombreux soupçons, malgré plusieurs mois d'enquête, malgré un nombre impressionnant de procès verbaux, un seul crime put réellement être imputé aux aubergistes, celui pour lequel ils furent déclarés coupables, celui d'un cultivateur de la région, Jean-Antoine Enjolras.

[I/ La disparition de Jean-Antoine Enjolras :](#)

Tout commença le 13 octobre 1831 lorsque la famille d'un vieux cultivateur de Saint Jean de Tartas s'inquiéta de sa disparition. Il n'était point revenu de la foire de Saint-Cirgues-en-Montagne où il s'était rendu la veille pour y acheter le bétail dont il avait besoin.

Ses neveux, inquiets de ne point le voir, se mirent à sa recherche, en vain. La maréchaussée fut mise au courant de cette étrange affaire mais la disparition d'un adulte, en pleine possession de ses moyens, ne sembla point les inquiéter.

Il arrivait fréquemment dans la région que des disparitions inexpliquées se produisent. Il n'était pas rare non plus que l'on découvre dans quelque endroit isolé, principalement au moment de la fonte des neiges, un cadavre à moitié dévoré par les loups. Comme nous l'avons vu précédemment, la région était peu sûre et le climat suffisamment rude pour expliquer la plupart des disparitions. Pour les gendarmes, en cette mi-octobre 1831, il ne faut pas chercher plus loin l'explication.

Malheureusement pour les représentants de l'ordre, Jean-Antoine Enjolras était quelqu'un de très connu dans le canton. Sa disparition émue au plus haut point la population. Très rapidement, la rumeur publique désigna l'auberge de Peyrebeille comme le lieu où le vieillard avait été vu en dernier. Des témoignages, spontanés mais invérifiables, apparurent, confirmant la présence du disparu au sein de l'auberge dans la nuit du 12 au 13 octobre.

Le 25 octobre 1831, Filiat-Ducros, le juge de paix du canton, domicilié à Coucouron, ne pouvant ignorer plus longtemps les rumeurs courant sur la disparition d'Enjolras, se rendit à Saint-Cirgues-en-Montagne en compagnie des gendarmes. Il mena enfin une véritable enquête qui lui permit de retracer les pérégrinations du maquignon le jour de sa disparition. De très nombreux témoins l'avait vu, en fin d'après midi, alors qu'il se trouvait à la recherche d'une génisse qui lui avait faussé compagnie alors qu'il quittait la foire de Saint Cirgues. Au dire de ces mêmes témoins, le disparu se trouvait visiblement dans un état d'ébriété avancé. Avec une facilité déconcertante, Filiat-Ducros remonta sa trace jusqu'aux abords de Peyrebeille où il trouva le maire de Lanarce, Louis Méjean, qui menait lui aussi son enquête.

Arrivé là, il procéda à l'interrogatoire des habitants du hameau, s'intéressant plus particulièrement à Louis Galland. Cet homme est le nouvel aubergiste de Peyrebeille. En effet, quelques mois auparavant, il a pris en gérance l'ancienne auberge du couple Martin, eux même se retirant à peu de distance de là , dans la demeure qui avait vu leur début, la ferme du Coula. Pour la petite histoire, le couple Martin continuait à entretenir une activité d'aubergiste au Coula malgré la proximité de Louis Galland, certainement pour arrondir leur fin de mois. Malgré la concurrence déloyale du couple Martin, le nouvel aubergiste ne se plaignit jamais de cet état de fait.

Le juge de paix questionna donc longuement Louis Galland, effectuant même une fouille sommaire de son auberge. Ne possédant pas de mandat de perquisition, se trouvant de surcroît dans un lieu fort apprécié des notabilités, il n'osa pousser plus avant ses investigations. Il promit de revenir plus tard avec un mandat en bonne et due forme.

Mais, il commit une lourde erreur de jugement qui eut des conséquences énormes sur le bon déroulement de l'enquête. Il ne poussa pas ses investigations jusqu'au Coula où habitait la famille Martin. De plus, en annonçant son retour rapide avec un mandat de perquisition, il laissait le temps aux assassins éventuels d'effacer les traces du crime et même, éventuellement, l'opportunité de prendre la fuite. Plus tard, cette négligence lui valut une phrase assassine du bâtonnier Fornier de Claussone, lorsqu'il établit son "Rapport sur les Assises" adressé au Garde des Sceaux :

"Ces perquisitions, dirigées par parenthèse avec assez peu d'intelligence puisqu'elles eurent lieu dans l'ancienne auberge de Martin au lieu d'être faites dans sa maison d'habitation actuelle, n'amenèrent sur l'heure aucun résultat."

"Dirigées avec assez peu d'intelligence" : Voici un magistrat qui ne mâche pas ses mots ... et qui résume assez bien la situation.

II / La découverte du cadavre :

Le 26 octobre 1831, lendemain de la visite du magistrat à Peyrebeille, en début de matinée, des pêcheurs découvrirent un cadavre au lieu-dit "Ronc-Courbier", sur les rives de l'Allier, sur le territoire de la commune de Lesperon. Ce cadavre gisait au pied d'une haute falaise et, de ce fait, ils crurent tout d'abord à une chute accidentelle.

La nouvelle de cette découverte ne tarda pas à se répandre dans la région, une région mise en émoi par la disparition de Enjolras et les allées et venues des autorités à sa recherche. Deux des neveux du disparu, Jean, habitant les Uffernets et Jean-Baptiste originaire de Saint Paul de Tartas, identifièrent le cadavre sans l'ombre d'une hésitation. C'était bien celui de leur oncle, Jean-Antoine Enjolras.

Les conditions de la chute semblèrent peu claire à Filiat-Ducros, le juge de paix en charge du cadavre. Il n'ignorait pas non plus, et pour cause, les rumeurs désormais très nombreuses, qui faisaient état de la présence du défunt à Peyrebeille. Et tout le monde savait que c'était un endroit pas si éloigné que cela du lieu de la découverte, une dizaine de kilomètres en comptant très large. Les autorités se montraient aussi sceptiques concernant les conditions de la mort. La première chose qu'ils trouvèrent suspect, fut la présence de ces sortes de piquets dans la rivière qui renaient le cadavre et qui semblaient avoir été volontairement plantés là. Ce fait confirmait leur impression initiale que le corps avait été déposé là et non tombé du haut de la falaise. En terme clair, il faisait face à une mise en scène due probablement à un crime et non à un accident. Pour essayer de corroborer cette intuition, le juge de paix décréta une autopsie et désigna deux médecins pour l'accomplir. Il rédigea sur place son rapport :

"Les médecins ont constaté, à la partie droite, blessure ayant occasionné un épanchement assez considérable de sang. C'était le résultat certain d'un coup porté avec un instrument contondant. Les genoux avaient été fracassés par de très forts coups portés par un instrument fort dur, comme marteau, barre de fer, mais ces deux parties présentaient des phénomènes entièrement opposés. Ainsi, le genou droit, découvert de ses enveloppes, laissait apercevoir la rotule ... La membrane séreuse qui la recouvrait, le tissu cellulaire, là assez abondant, les muscles voisins, surtout ceux de la cuisse, étaient remplis de sang, tandis qu'au genou gauche, dont la rotule était à peu près dans le même état que l'autre, il n'y avait aucun engorgement dans les tissus voisins, qui étaient blancs et dans leur état naturel. Les médecins ont été convaincus que cette dernière lésion avait été faite assez longtemps après la mort, tandis que celle qui avait divisé la rotule droite et fracassé les bras de la victime étaient le résultat de coups portés sur l'individu pendant la vie, auxquels il avait dû survivre pendant plusieurs heures et peut-être plusieurs jours. De toutes leurs observations, ils ont conclu qu'il y avait eu mort violente et qu'elle ne pouvait être attribuée ni à l'asphyxie, ni à une chute. Ils ont également pensé que la fracture du genou gauche avait été récemment faite, pour faire croire que la mort était le résultat d'une chute. Par l'état de putréfaction du cadavre, par le présence de vers aux blessures du poignet, ils ont estimé que la mort remontait à douze à quinze jours."

Rapport sur le décès de Jean-Antoine Enjolras – 26 octobre 1831

Cette dernière affirmation convainquit les autorités. Le meurtre, car il ne faisait plus de doute maintenant que cela en était un, avait été perpétré dans la nuit du 12 au 13 octobre, la nuit où plusieurs témoins avaient vu la victime se diriger vers le hameau de Peyrebeille.

Enfin, ils trouvèrent sur le cadavre une "mite" de laine glissée dans la poche de son gilet contenant cent soixante francs, quelques gros sou et des petites pièces blanches. Ils découvrirent aussi une clef et un couteau. Le juge de paix fit transférer ces pièces à conviction à Coucournon, par un auxiliaire de justice.

III/ L'arrestation de Pierre Martin et Jean Rochette :

Les gendarmes de Lanarce menèrent une nouvelle enquête à Peyrebeille. Cette fois-ci, Pierre Martin ne put éviter d'être questionné. A leur grande surprise, il nia le fait que Enjolras se soit arrêté chez lui le soir du 12 octobre. Mieux, il affirma contre vents et marées ne pas le connaître.

Or, les autorités avaient de nombreux témoignages prouvant le contraire. C'est cette contradiction qui poussa le parquet de Largentière à ordonner l'arrestation de Pierre Martin et de Jean Rochette.

Le 1^{er} novembre 1831 au soir, le lieutenant de gendarmerie d'Aubenas, à la tête de deux brigades à cheval, arriva à Lanarce. Se renforçant de la brigade résidant au village, il fit cerner le hameau de Peyrebeille tandis que Richebourg, le brigadier commandant la brigade de Lanarce, accompagné d'un gendarme du nom de Coquet, souvent hébergé par le couple Martin, se faisait ouvrir l'auberge malgré l'heure tardive.

Marie Breysse tenta de faire barrage aux forces de l'ordre, prétextant qu'il ne fallait surtout pas réveiller son mari. En effet, Pierre Martin était déjà couché. Malgré tous ses efforts, le bruit le réveilla et il se leva de fort méchante humeur. Une brève altercation entre les gendarmes et le neveu, André Martin, eut lieu lorsque celui-ci intervint pour protéger son oncle. Les gendarmes l'arrêtèrent lui aussi pour rébellion et voie de faits sur personne ayant autorité.

Mais Jean Rochette n'était pas présent à Peyrebeille. Il se trouvait à la Fayette, chez Philémon Pertuis, où il aidait aux travaux agricoles précédant l'hiver. Il était trop tard pour aller l'arrêter aussi les gendarmes et leurs prisonniers passèrent, sous bonne garde, la nuit dans l'auberge.

Le lendemain matin, le domestique croisa la brigade, partie à sa recherche, alors qu'il revenait à Peyrebeille, son travail à La Fayette terminé. Il se laissa arrêter sans aucune résistance, simplement surpris de croiser autant de gendarmes en ces lieux désolés.

Malgré les protestations de Marie Breysse, les trois prisonniers, Pierre Martin, André Martin et Jean Rochette, furent conduits dans un premier temps à Lanarce avant d'être transférés à Largentière pour que l'enquête officielle puisse se dérouler.

IV/ L'arrestation de Marie Breysse :

L'enquête fut longue et difficile et les magistrats se trouvèrent, dès le début, ralentis par un problème qui se nommait Marie Breysse. Les autorités n'arrivaient pas à envisager qu'une femme puisse être une meurtrière ou même une simple complice. Lâchée en liberté, elle ne resta pas inactive. Elle multiplia les démarches, suscitant des témoignages à décharge, intimidant les témoins gênants, tentant de détourner les soupçons sur d'autres. C'est ainsi qu'elle tenta de faire accuser du meurtre d'Enjolras, un garde-forestier du nom de Robert, ancien habitué de l'auberge. Dès qu'il fut mit au courant de la cabale montée contre lui, il s'empressa d'aller raconter aux gendarmes son histoire et leur révéler les activités, pour le moins étrange, que menait la femme de l'ancien aubergiste.

Son activité fut telle que la justice se décida à la faire arrêter et c'est de nouveau le brigadier de Lanarce Richebourg qui fut chargé de l'opération. Il se saisit de Marie Breysse au petit matin alors que, endimanchée, elle se préparait à se rendre à Pradelles. Elle protesta vivement mais les gendarmes furent inflexibles. Elle rejoignit son mari dans les cellules de la prison de Largentière.

Lorsque les quatre accusés furent enfin sous les verrous, les langues se délièrent. Elles se délièrent tellement que les magistrats se retrouvèrent submergés et l'instruction traîna en longueur.

V / L'instruction :

L'instruction de l'affaire commença avec Maître Teyssier, juge d'instruction, et Maître Tanc, substitut du procureur, aux commandes. Elle fut longue, difficile et eut de nombreux rebondissements. Commencée le 1^{er} novembre 1831, elle se termina quinze mois plus tard, le 11 février 1833.

La première difficulté qui apparut fut l'absence de preuves probantes. Les rumeurs courraient bon train, toutes plus horribles les unes que les autres, mais ce n'étaient que des rumeurs. De plus, les notabilités locales se montraient sceptiques devant elles. En effet, beaucoup de représentants de l'état, de la justice, du clergé, ainsi que beaucoup de notabilités, avaient été accueillis à l'auberge par Pierre Martin, sans dommage. Beaucoup même, en gardaient un souvenir ému en pensant à la chère que servait Marie Breysse et aux vins capiteux de la cave de Pierre Martin.

Une perquisition complète fut organisée par les magistrats, aussi bien au Coula qu'à l'auberge de Louis Galland. Les lieux furent fouillés de fond en comble. Tout fut mis sens dessus dessous, les caves et l'enclos sondés, le puits exploré, les fours examinés, les granges passées au peigne fin. Sans succès. Les magistrats ne trouvèrent pas l'ombre d'une preuve. Aucune trace pour corroborer les assertions des accusateurs. Ce fait, ou plutôt, cette absence de faits, agaça prodigieusement les autorités. Il est vrai que cette perquisition arrivait bien tard

si l'on songe que l'un des coupables potentiel resta en liberté un très long moment après l'arrestation de ses complices. Comme on le dit plus tard, Marie Breysse avait eu le temps d'effacer toutes les preuves.

La première chose que constatèrent les magistrats en charge de l'instruction, fut que le couple Martin était accusé de tous les maux de la terre. La moindre affaire louche s'étant déroulée depuis 1808 était forcément de leur faute. La moindre disparition, le moindre cadavre, le moindre vol leur était imputé. L'avalanche de dénonciation fut telle que la justice s'en trouva paralysée de longs mois. Il fallait recouper tous les témoignages.

Rapidement les magistrats instructeurs arrivèrent rapidement à la conclusion qu'ils ne pouvaient en aucun cas déférer les accusés devant le tribunal en les accusant de tous les crimes que la rumeur leur prêtait. La défense aurait eu beau jeu de montrer le peu de crédibilité de ces accusations.

Pour éviter cela, la justice se focalisa sur quelques affaires qu'elle jugea emblématiques :

1/ Affaire Vincent Boyer : En 1824, ce jeune ferblantier d'Aubenas aurait été témoin d'un meurtre au sein de l'auberge.

2 / Affaire Michel Hugon : En 1826, cet éleveur de Saint Etienne du Vigan a été attaqué sur la route par des agresseurs qu'il désigne comme étant les accusés.

3/ Affaire André Peyre : Ce petit propriétaire de La Sauvetat accusa le couple Martin d'avoir tenté de le tuer en 1828 pour le voler.

4/ Affaire Jean-Baptiste Bourtoul : En 1830, cet important fermier de la région fut victime à Langogne d'une tentative de vol perpétrée par les accusés.

5/ Affaire Rose Ytier : En 1831, cette femme fut témoin d'une tentative de meurtre perpétrée contre un inconnu au sein de l'auberge de Pierre Martin.

6/ Affaire Cellier : En 1830, ce voiturier fut victime d'un vol effectué par Marie Breysse, vol d'un montant de cent francs.

Dans ces six cas, les témoignages étaient suffisamment forts pour pouvoir passer devant une Cour d'Assise.

Mais le problème du meurtre de Jean Antoine Enjolras était toujours d'actualité. Malgré les nombreux témoignages, les enquêteurs n'arrivaient pas à prouver la présence de la victime au Coula dans la nuit du 12 au 13 octobre 1831. On pouvait prouver assez facilement qu'il avait pris la direction de Peyrebeille mais rien qui n'indiquait qu'il y était arrivé.

Mieux, deux ouvriers agricoles, Jean Raynaud et André Moulin, travaillant pour le couple Martin, déclaraient avoir été présents au Coula le soir du 12 octobre mais niaient avec force y avoir vu le vieillard. De même, Marie Armand, une jeune couturière de Saint-Cirgues qui

travaillait pour Marie Breysse, raconta qu'elle avait passé la journée à Peyrebeille, pour y effectuer plusieurs travaux urgents avant de rentrer chez elle. Durant son séjour, elle n'avait rien remarqué de particulier et elle n'avait pas vu le maquignon. Plusieurs fois, y compris par écrit, elle nia être présente ce soir là au Coula malgré la rumeur persistante disant le contraire.

Décidément, il n'allait pas être facile de trouver des témoins à charge dans cette affaire là !

VI / Le début de la vérité ? :

Pourtant, après bien des déboires, le juge d'instruction va enfin trouver la faille qui va lui permettre de mieux étayer son argumentation contre le couple Martin. Dans ses accusations, il ne peut s'arrêter qu'à des suppositions et des témoignages de personnes ayant cru voir Enjolras se diriger vers le Coula. Il lui faut du concret. Et ce concret, il va finir par l'entraquer.

Le premier témoignage capital qu'il retint et qui fit véritablement pencher la balance fut celui d'un auxiliaire de justice, un de ces Chargés de Missions à qui on ne fait pas suffisamment attention, et qui pourtant font un travail admirable. Pierre Martin allait l'apprendre à ses dépens.

Auguste Doulin (ou Doulec, l'orthographe exacte de son nom n'est pas parvenue jusqu'à nous), fut chargé, par le juge de paix Filiat-Ducros, ce fameux 26 octobre 1831, de porter à son domicile de Courcouron les pièces à conviction trouvées sur le cadavre, en l'occurrence l'argent d'Enjolras dans sa bourse, son couteau et ses clefs.

Alors que son trajet l'amenait à passer à proximité de Peyrebeille, il rencontra fortuitement Pierre Martin. A brûle-pourpoint, l'aubergiste lui demanda de raconter ce que l'on disait de cette affaire à Lesperon.

Auguste Doulin ne se démonta pas une seconde devant cette curieuse question, faisant simplement remarquer que certaines personnes accusaient l'aubergiste du meurtre d'Enjolras.

Pierre Martin se troubla légèrement devant l'attaque, repoussant l'accusation, avant de dire qu'il ne pouvait y avoir assassinat puisque l'argent d'Enjolras avait été retrouvé sur lui.

Cette affirmation se révéla immédiatement être une tragique erreur. Pour le juge d'instruction, il tenait enfin le fil d'Ariane qu'il cherchait. Au moment de la rencontre entre Pierre Martin et Auguste Doulin, il s'était écoulé à peine deux heures depuis la découverte de la bourse et de l'argent qu'elle contenait. Les nouvelles vont certes bon train sur le plateau, mais le début de preuve était là.

Le deuxième rebondissement fut un témoignage indirect. Certes il avait moins de valeur juridique que le précédant puisqu'il était indirect, mais le témoin principal avait eu la mauvaise idée de mourir. Malgré tout avant ce jour funeste, il avait eu le temps de tout raconter à son ami, Louis Astier, qui vint le répéter au juge instructeur.

Dans la nuit du 25 au 26 octobre 1831, Claude Pages revenait de Pradelles où il venait de vendre les fruits de son verger. Il rentrait chez lui, à Mayres, en coupant par un sentier qu'il connaissait bien, à travers le plateau de Peyrebeille. Il avait effectué une grande partie du chemin, du moins jusqu'à Mauras, sur le territoire de La Villate, avec un certain Jean Moullins qui corrobora ce fait quand il fut interrogé.

Alors que, solitaire, il traversait le plateau et qu'il se trouvait à environ une distance de trois quart d'heure de l'auberge du Coula, il croisa un étrange cortège. Trois hommes entouraient un cheval qui portait un fardeau. Dans un premier temps, il pensa à un quelconque trafic de contrebande jusqu'à ce qu'il réalise la nature du fardeau : un cadavre. Une odeur pestilentielle s'en dégageait. L'attitude des trois hommes ne laissait planer aucun doute sur leurs intentions. Ils comptaient ne laisser aucun témoin derrière eux.

Claude Pages fut d'autant plus inquiet quand il reconnut deux des trois hommes en la personne de Pierre Martin et de Jean Rochette, le troisième lui étant inconnu. Ce fut Jean Rochette qui parla, s'avançant vers lui l'air menaçant, un énorme couteau à la main. "Qui que tu sois, tu as intérêt à tenir ta langue sinon on te fera passer le goût du pain. Un seul mot aux gendarmes et couic !"

Claude Pages ne demanda pas son reste, il pressa le pas, s'éloignant dans la direction opposée à l'étrange équipage le plus rapidement possible. Il s'était éloigné de quelques distances lorsqu'il comprit qu'on le prenait en chasse, pour lui faire la peau, sans aucun doute possible. Il jugea le danger si pressant qu'il prit la fuite. Il ne parvint à échapper à ses poursuivants qu'en se jetant à travers champs, en courant à perdre haleine.

Arrivé chez lui, il était tremblant de fièvre. Il se coucha, la peur au ventre. Le lendemain matin, il ne put se lever. Il était dévoré par une forte fièvre qui le faisait délirer gravement. Quelques jours plus tard, profitant d'une accalmie dans sa maladie, il fut le récit de son aventure à plusieurs témoins dont Louis Astier.

Le 20 novembre 1831, il mourait des suites de cette émotion violente, du moins c'est la cause qu'invoqua le médecin.

La troisième faille dans l'Affaire Enjolras furent les déclarations des ouvriers agricoles de Pierre Martin. Comme nous l'avons vu plus haut, ils disaient ne pas avoir vu du tout Enjolras ce soir là au Coula. Toutefois, dans leurs déclarations, ils apportèrent de concert une précision qui fut du "pain béni" pour le juge d'instruction.

Les deux hommes affirmaient que la couturière Marie Armand était présente à l'auberge ce soir là. Or, la jeune femme affirmait le contraire, prétendant qu'elle était rentrée directement à Saint-Cirgues après sa journée de travail. Une rapide vérification permit à la justice, de montrer le contraire.

Pourquoi mentir si elle n'avait rien à se reprocher ?

Pourtant, contre vents et marées, Marie Armand continuait à nier l'évidence. Cela amena le procureur à penser que cette jeune femme de vingt cinq ans qui n'était jamais sortie de sa contrée, pourrait craquer devant les fastes et le décorum de la justice et enfin dire ce qu'elle savait sur cette nuit maudite où Jean-Antoine Enjolras avait été tué.

VII/ L'instruction clôturée :

Le 2 janvier 1833, un arrêt de la chambre des Mises en Accusation de la Cour de Justice de Nîmes ordonna le renvoi en Cour d'Assises des quatre accusés.

Le 4 février 1833, le parquet ordonna leur transfert de Largentière à Privas.

Le 11 février 1833, l'instruction de l'affaire était close. Malgré le fait que, contre toute évidence, les accusés persistaient à soutenir qu'ils n'avaient jamais connu Enjolras, ils furent accusés officiellement de ce crime.

L'affaire ne put être inscrite à la session de mars, la défense ayant demandé un complément d'enquête. Elle fut donc programmée pour la session de juin 1833.

VIII / Un néfaste complément d'enquête :

Comble de l'ironie, ce complément d'enquête, effectué à la demande de la défense, au départ pour montrer l'innocence des accusés, leur fut en fait fatal.

En effet, c'est fin mai, à quelques jours du procès, après des longs mois de recherche, que les gendarmes découvrirent enfin le témoignage accablant qui leur manquait pour prouver de manière indubitable la culpabilité des accusés.

La rumeur concernant les événements de la nuit du 12 au 13 octobre 1831 était tellement précise qu'il ne faisait plus aucun doute aux enquêteurs que quelqu'un avait réellement vu ce qui s'était vraiment passé cette nuit là, quelqu'un qui distillait peu à peu des bribes de cette macabre histoire.

Mais, jusqu'à l'interrogatoire fortuit de Madame Bompoix, une honorable habitante du village du

Thueyts, le nom de ce témoin capital qui se dérobaît à la justice, manquait.

En cette fin mai 1833, le nom tomba enfin : Laurent Chaze.

C'était un mendiant qui parcourait les routes de l'Ardèche en vivant de petits travaux. D'après ses dires, il était présent au Coula dans la nuit du 12 au 13 octobre 1833 et il affirmait avoir tout vu. Les enquêteurs tenaient enfin leur preuve manquante.

Sans ce complément d'enquête fort opportun, les accusés auraient été jugés au mois de mars et Laurent Chaze serait resté dans l'oubli. Au vue du dossier à charge, la défense aurait eu beau jeu de démonter ce qui n'était que des rumeurs.

Dans cette optique, il est probable que les accusés auraient eu la vie sauve.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

LE DERNIER JOUR D'ENJOLRAS

AVERTISSEMENT : *Le dernier jour de la vie de Jean-Antoine Enjolras a été reconstitué à partir des nombreux témoignages de ceux qui l'ont vu à Saint-Cirgues en Montagne puis dans les environs. Le déroulement de sa dernière soirée, dont le récit va s'arrêter à son coucher dans le foin et la paille, est tiré des témoignages de Marie Armand et de deux ouvriers agricoles, André Moulin et Jean Reynaud, hébergés ce soir-là à l'auberge du Coula. Le témoignage, à charge et décisif, de Laurent Chaze se trouve quant à lui, au chapitre suivant.*

Jean-Antoine Enjolras, qui portait le surnom de Bergeyre, était cultivateur à Saint Paul de Tartas, village peu éloigné de Peyrebeille. C'était un vieillard de soixante douze ans, encore robuste et vigoureux comme le sont les paysans habitués à l'air pur et aux durs labeurs. Il possédait de nombreuses terres et un troupeau de plus de trente têtes. C'était un homme de terre, aisé et dur à la tâche.

Le jeudi 12 octobre 1831 était jour de foire à Saint Cirgues en Montagne. Une petite précision s'impose. Il ne faut surtout pas confondre Saint Cirgues en Montagne (Ardèche) avec Saint Cirgues (Haute-Loire), éloigné d'une centaine de kilomètres de là, mais beaucoup plus connu.

Comme à l'accoutumé, Jean-Antoine Enjolras s'était rendu à cette foire, pour faire affaire. Il écumait en effet les foires de la région, comme la plupart de ses confrères. Et, ce jour là, les affaires avaient été bonnes. Mais il n'avait pu trouver la paire de bœufs qu'il voulait acheter, motif principal de son déplacement à cette foire, et qui devait lui servir pour les travaux d'automne dans les bois. Il s'était juste porté acquéreur d'une belle génisse, une affaire à laquelle il n'avait pu résister. En fin de journée, le maquignon possédait une bourse bien garnie avec près de cent soixante francs.

Durant ses marchandages, il y avait rencontré un autre habitué des foires, Pierre Martin qu'il connaissait bien. Les deux hommes avaient en effet fait affaire plusieurs fois. Dans une auberge locale, ils burent un verre ensemble et le fermier profita de l'occasion pour réclamer une vieille dette, soixante écu, en l'occurrence le prix d'un vache que l'aubergiste lui avait achetée quelque temps auparavant.

A cours d'argent, Pierre Martin proposa de payer à son interlocuteur son dû le plus tôt possible, pourquoi pas le soir même si Enjolras faisait halte à Peyrebeille. En effet, l'auberge se trouvait sur l'un des deux chemins que pouvait emprunter le fermier pour rentrer chez lui. Les deux hommes se quittèrent dans les meilleurs termes aux dires des témoins.

Enjolras continua ses affaires à Saint Cirgues. Malgré qu'il fut d'une sobriété connue de tous, il se laissa aller plusieurs fois à "prendre une pinte" avec un ami. De pinte en pinte, l'après-midi

était bien avancé et l'état de santé du maquignon assez imbibé. On pouvait suivre sa progression dans les bars du village grâce à la génisse qui l'accompagnait et que l'on retrouvait, attachée à un anneau, devant le lieu qui abritait temporairement son propriétaire.

En milieu d'après midi, il quitta enfin la foire, sa génisse en longe. La chance, plus que conscience, le mit dans la bonne direction. Parvenu non sans peine à Issanlas, il s'arrêta de nouveau dans une taverne pour se reposer. Mais, moins d'un quart d'heure plus tard, après avoir bu une nouvelle pinte, il s'aperçut que sa génisse avait pris le large, profitant d'une mauvaise attache.

N'ayant pas la présence d'esprit de demander de l'aide dans la taverne, l'alcool embrumant son jugement, il partit immédiatement à sa poursuite. Il arriva ainsi à l'embranchement de la route, après Mézerac, se demandant si son animal était monté vers Peyrebeille ou descendu vers Montlor. Comme la nuit tombait, se rappelant la promesse de Pierre Martin, il décida de prendre la route le menant vers l'auberge.

En arrivant sur le plateau, à peu de distance de l'auberge, il croisa un petit berger qui conduisait un troupeau de chèvres. Enjolras le salua, échangea quelques banalités avec le jeune garçon qui s'empressa de continuer sa route.

Le maquignon ne se dirigea pas vers l'auberge principale car il savait qu'elle avait été affermée depuis peu à Louis Galland. Il se rendit directement au Coula où il savait trouver les Martin.

Son entrée dans la cuisine, la pièce principale de la maison, fit sensation. Enjolras était un habitué du lieu, apprécié de tous. Et la cuisine de l'auberge était pleine de monde. Outre le couple d'aubergiste, il y avait là André Martin, l'inévitable neveu et le non moins inévitable domestique, Jean Rochette, Marie Armand, une jeune couturière du pays qui venait plusieurs fois par mois aider la maîtresse des lieux, et enfin deux ouvriers agricoles, André Moulin et Jean Raynaud venus abattre un peu d'ouvrage sur les nombreuses terres des Martin.

Pierre Martin, loin de se défilier, proposa à son créancier de lui régler son dû, mais après le repas puisqu'ils allaient se mettre à table. Le maquignon, qui avait beaucoup bu, mais peu mangé, s'empressa d'accepter.

Le repas fut joyeux et copieux, même si la qualité n'était pas tout à fait là. Un soupe au lard, aux choux et aux pomme de terre, un morceau de mouton froid et de la tome fraîche en composaient le menu. Durant ce repas, Jean-Antoine Enjolras raconta l'histoire de sa génisse disparue, avec grand luxe de détails, accusant ses compagnons de beuverie de lui avoir fait boire un vin traître. Il s'attira une réprimande de Pierre Martin qui lui conseilla de mieux choisir ses amis de boisson.

Ils allaient se lever de table lorsqu'un nouvel arrivant fit son apparition dans la cuisine. Laurent Chaze, un mendiant, autre habitué de l'auberge, venait d'arriver. Lui aussi connaissait les Martin mais pas le nouvel aubergiste. Dans ces conditions, il avait préféré tenter sa chance au Coula. Il demanda l'hospitalité que Pierre Martin se hâta d'accepter. En effet, la rumeur (encore elle) disait qu'il détenait le pouvoir malfaisant de faire et défaire les renommées. Personne, sur

des kilomètres aux alentours, se permettait de lui refuser le gîte et le couvert. Ses années d'errance sur les routes et chemins de la région lui avait fait découvrir un nombre impressionnant de secrets.

A l'époque, Peyrebeille obéissait à cette règle tacite et non écrite, tombée en désuétude depuis, qui faisait du mendiant un être quasiment sacré.. On a le devoir de le recevoir sous peine d'attirer sur soi et sa famille la malédiction du plus haut.

On lui fit donc une place à coté du feu. Ses habits séchèrent, et les aubergistes lui offrirent un bol de soupe qu'il avala avec avidité. Il resta au coin du feu à écouter Pierre Martin et Jean-Antoine Enjolras qui échangeaient des considérations sur le travail de la terre. De temps en temps, le maquignon radotait sur sa génisse perdue

Les premiers à se retirer furent les deux ouvriers agricoles. Ils couchaient dans une des chambres de l'auberge qu'ils gagnèrent après que Marie Breysse leur eut refusé une dernière bouteille.

Vers onze heure, le mendiant décida de se retirer pour dormir. Ne pouvant payer sa chambre, il opta pour la grange où le conduisit Jean Rochette.

Peu de temps après, Enjolras décidait à son tour qu'il avait assez veillé et qu'il était temps de se coucher. Après un dernier verre pris en compagnie de ses amis aubergistes, il se retira, guidé par Jean Rochette. Ils gagnèrent la grange où Enjolras avait lui aussi décidé de passer la nuit. Mais, pour le maquignon, ce n'était pas une question d'argent mais bel et bien une question de confort.

En effet, le vieil homme trouvait les chambres de l'auberge trop froide en ce début d'automne. Il préférait la chaleur douillette du foin et de la paille où il était facile de trouver un endroit à la fois abrité et chaud.

Ce fut encore Jean Rochette qui guida Jean-Antoine Enjolras jusque dans la grange, à proximité du lieu où dormait Laurent Chaze.

Au petit matin, lorsque Laurent Chaze descendit dans la cuisine, après une nuit qu'il qualifiera deux ans plus tard de diabolique, il y trouva Marie Breysse et Pierre Martin qui refusèrent qu'il leur paye sa nuitée. D'après leur dire, Enjolras était déjà parti depuis un long moment, toujours à la poursuite de sa génisse.

Sans demander son reste, Laurent Chaze prit la fuite. Mais, ce qu'il avait vu durant la nuit le poursuivra longtemps.

Par la suite, le mendiant eut une attitude ambiguë. Il ne raconta complètement son histoire à personne, hormis à une femme du Thueyts, Marie Bompoix. En effet, dans les heures qui suivirent sa fuite de l'auberge, donc le 13 octobre 1831 au matin, il la rencontra et lui raconta en détail ce qu'il s'était passé à Peyrebeille. Par contre, il distilla des bribes de ses aventures à chacune de ses haltes dans un quelconque débit de boissons, échangeant une bonne

anecdote contre une pinte de bière, favorisant ainsi les rumeurs les plus folles sur la disparition de Jean-Antoine Enjolras.

Et son témoignage sera capital lors du jugement des gens de Peyrebeille.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

LE PROCÈS DE PRIVAS

[I / L'acte d'accusation :](#)

[II / La première partie du procès :](#)

[III / M.Hugon, R.Ytier et A.Peyre :](#)

[IV / Cellier et J.B.Bourtoul](#)

[V / L'affaire Jean-Antoine Enjolras](#)

[VI / Marie Armand :](#)

Le procès se déroula à Privas, devant la cour d'Assises de l'Ardèche. L'ambiance qui régnait dans la ville était pesante, étouffante même. "Les monstres sanguinaires de Peyrebeille étaient enfin là. Pourquoi les juger et non pas leur faire la peau tout de suite ?" se demandait la grande majorité de la population. Le lynchage était dans l'air et la maréchaussée sur le pied de guerre. Le procès fut finalement ouvert dans la matinée du 18 juin 1833. La foule présente était considérable et excitée à l'idée d'enfin voir ces assassins sans foi ni loi. La salle d'audience fut prise d'assaut, aussi bien par les milliers de curieux, que par les très nombreux journalistes. De nos jours, on parlerait de procès médiatique.

Ces aubergistes, coupables ou non, avaient réussi le tour de force de se mettre toute une région à dos, pour ne pas dire le pays tout entier. Le simple fait d'évoquer leurs noms pouvait entraîner des discussions passionnées. En cette période troublée, l'État ne pouvait laisser se développer un germe de révolte. Ce procès avait aussi le but, non avoué par les autorités, de calmer une région en effervescence, que cette effervescence soit politique ou populaire. Il fallait à tout prix éviter que des émeutes aient lieu, éviter que la révolte se propage. Pour cela, il fallait que le procès soit exemplaire, comme son jugement d'ailleurs.

Pas de pitié pour les assassins. Tel était le leitmotiv à ce moment là, quelque soit le côté où l'on se tourne.

La Cour d'Assises de Privas qui avait la lourde tâche de juger le couple Martin et leurs complices supposés, était composée de :

- **Fornier de Claussonne**, Conseiller à la cour de Nîmes, Président des Assises,
- **Veau de Lanouvelle**, Juge assistant,
- **Masclary**, Juge assistant,
- **Faure**, Juge suppléant,
- **Aymard**, Procureur général du Roi,
- **Décis**, Greffier,

De leur côté, les quatre accusés étaient défendus par des avocats du barreau de Privas :

- Pierre Martin par **Maître Croze**, qui devint plus tard maire de Privas. C'était un avocat connu, rompu aux rouages de ces procès fleuve.
- Jean Rochette par **Léon Ladreyt de La Charrière**, aidé par Maître **Quinquin**. C'est sur le

domestique que pesait les plus lourdes charges de l'accusation.

- Marie Martin par **Maître Dousson**, un avocat retors, avancé en âge.

- André Martin par **Maître Audigier**, promis à un bel avenir, déjà connu malgré son jeune âge.

C'est lui qui avait la tâche la plus facile.

I / L'acte d'accusation :

Après le prélude habituel à une Cour d'Assises, le procès commença par la lecture de l'acte d'accusation.. Il avait été rédigé par le Procureur général du Roi auprès de la Cour de Nîmes. Celui-ci joua la sécurité. Il commença par évoquer plusieurs crimes, couverts par la prescription, ou à la limite de celle-ci, qu'il ne cita en fait que pour mémoire, avant de retenir six chefs d'accusation. Cette formalité fut accomplie dans un silence de mort. Le public retenait son souffle mais il fut un peu déçu. On était loin de la centaine de crimes qu'annonçait la rumeur.

I.1 : Le crime de Jean-Antoine Enjolras

"Que, dans le mois d'octobre 1831, lesdits Pierre Martin, Marie Breysse, sa femme, et Jean Rochette, se sont rendus coupables, soit comme auteurs, soit comme complices, pour s'être avec connaissance, mutuellement aidés ou assistés dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé l'action d'un assassinat commis dans l'auberge dudit Martin sur la personne du nommé Enjolras, crime prévu par les articles 59,60,295,296 et 302 du Code Pénal."

Extrait de l'Acte d'Accusation

I.2 : La tentative de meurtre contre Michel Hugon

"Que lesdits Pierre Martin et Jean Rochette se sont encore rendus coupables, soit comme auteurs, soit comme complices, pour s'être avec connaissance, mutuellement aidés ou assistés dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé l'action d'une tentative d'assassinat commise il y a environ six ans aux environs de Peyrebeille, sur la personne du nommé Hugon, laquelle tentative suivie d'un commencement d'exécution, ne manqua son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs, crime prévu par les articles 59,60,295,296 et 302 du Code Pénal"

Extrait de l'Acte d'Accusation

I.3 : La tentative de meurtre contre André Peyre

"Que ledit Pierre Martin s'est rendu coupable d'une tentative d'assassinat commise à la fin de juillet 1828 au dit lieu Peyrebeille, sur la personne du nommé Peyre, laquelle tentative suivie d'un commencement d'exécution, ne manqua son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur, crime prévu par les articles 2,295,296 et 302 du Code Pénal"

Extrait de l'Acte d'Accusation

I.4 : La tentative de meurtre contre Jean-Baptiste Bourtoul

"Que lesdits Pierre Martin, André Martin son neveu, et Jean Rochette, se sont rendus coupables le 1^{er} septembre 1830, à Langogne, soit comme auteurs, soit comme complices, pour s'être avec connaissance, mutuellement aidés ou assistés dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé l'action d'une tentative d'assassinat pour faciliter un vol, suivie dudit vol commis par plusieurs personnes porteuses d'armes apparentes à personne et au préjudice du nommé Bourtoul, laquelle exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs, crime prévu par les articles 2,295,296, 302, 381, 382 et 386 du Code Pénal"

Extrait de l'Acte d'Accusation

I.5 : La tentative de meurtre contre un inconnu

"Que ledit Pierre Martin s'est rendu coupable, il y a environ deux ans, à Peyrebeille, d'une tentative d'assassinat pour faciliter un vol sur la personne d'un inconnu, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, crime prévu par les articles 2,295,296 et 302 du Code Pénal"

Extrait de l'Acte d'Accusation

I.6 : Le vol commis contre Cellier

"Que ladite Marie Breysse, femme Martin, s'est rendue coupable, il y a environ trois ans et dans son auberge du vol d'un objet confié à sa garde, en qualité d'aubergiste, ledit vol commis au préjudice du sieur Cellier, crime prévu par l'article 386 du Code Pénal"

Extrait de l'Acte d'Accusation

II / La première partie du procès :

A l'interrogatoire de moralité effectué par le président du tribunal, les accusés vont répondre sèchement. Leur ligne de défense va tenir en un seul verbe : "nier". Ils vont rejeter en bloc toutes les accusations qui viennent d'être officiellement portées à leur connaissance. Ils sont innocents de tout et ne connaissent personne. Système de défense sans intelligence quand on repousse les évidences les plus criantes et les plus anodines. En effet, comment croire les autres cris d'innocence quand même les futilités sont ainsi niées ?

Au début des débats, la cour va revenir sur plusieurs affaires anciennes, pour la plupart couvertes par la prescription. Le but premier de la Cour est de montrer aux jurés l'ambiance régnant à Peyrebeille et que les faits dont sont accusés le couple Martin et ses complices durent depuis de très nombreuses années. Et, cette manœuvre, le tribunal va bien la mener. En deux journées, le public est convaincu que les aubergistes sont des monstres. Reste à savoir si, derrière leurs visages impénétrables, les jurés ont suivi eux-aussi le public.

La première affaire criminelle qu'évoquera le tribunal sera le meurtre mystérieux de celui que la rumeur appela le "juif errant". Son meurtre, sans témoin, sans cadavre, sans l'ombre d'une preuve, sans même une identité pour la supposée victime, fut pourtant celui qui ouvrit la longue litanie des accusateurs. Il y eut même deux témoins qui vinrent à la barre témoigner avoir vu le cheval de ce juif dans l'écurie de Pierre Martin. Et un troisième racontant comment il avait croisé Pierre Martin et Jean Rochette transportant sur le plateau un cadavre à dos de mulet.

Ce qui est extrêmement troublant dans cette dernière déposition, c'est qu'elle rappelle étrangement celle de Claude Pages. Or, la déposition posthume de celui-ci raconte avec force de détails, un événement qui s'est déroulé en 1831, soit plus de vingt ans plus tard. De nombreuses similitudes existent, ne serait ce que la rencontre en un endroit isolé d'un cadavre sur un mulet transporté par l'aubergiste et son domestique.

Alors, mimétisme, affabulation, simple coïncidence, événement qui se répète, processus d'élimination de cadavre qui a fait ses preuves et que les meurtriers répètent ? Toujours est-il que l'avis du président du tribunal après cette première affaire est faite :

"Cette déposition a merveilleusement concordé avec plusieurs autres qui tendent à établir qu'à la même époque Martin aurait assassiné en effet un riche marchand juif qu'un hasard cruel avait fait tomber entre ses mains nanti d'argent, de bijoux et de valeurs considérables. Il a été question de vingt ou trente mille francs. Ce serait donc là qu'il faudrait remonter la source de sa fortune"

Fornier de Claussonne - Rapport des Assises

La deuxième affaire qui fut portée devant le tribunal n'était pas, cette fois ci, simplement une rumeur. Elle était par contre couverte par la prescription puisqu'elle s'était déroulée en 1824. Un jeune ferblantier qui rentrait chez lui à Aubenas, coucha une nuit à Peyrebeille. Il fut le témoin

auditif d'un meurtre qui se déroula dans la chambre voisine de la sienne.

(Pour plus de précision, cf chapitre : "Témoignages à charges" - Vincent Boyer)

Là encore, même si ce témoignage fut effectué avec une grande dignité et un accent de vérité indéniable, les preuves manquaient. Le jeune homme n'était point sorti de sa chambre durant l'attaque. Il n'avait pas vu les agresseurs. Le lendemain, les preuves permettant d'affirmer que quelque chose de tragique s'était déroulé dans l'auberge durant la nuit, étaient absentes. Encore une fois, pas de cadavre, pas de victime, pas de témoin visuel.

Pourtant, c'est probablement le témoignage le plus émouvant et le plus probant que la cour reçut pendant toute la durée du procès, si l'on excepte, bien sûr, les dépositions concernant le meurtre de Enjolras.

III / Michel Hugon, Rose Ytier et André Peyre :

Le procès aborda alors "l'Affaire Michel Hugon". Cet éleveur de Saint Etienne du Vigan a été attaqué sur le chemin, après avoir effectué une halte à l'auberge tenue par le couple Martin. Après le repas, malgré la nuit, il se remit en route pour rentrer chez lui. C'est alors qu'il fut attaqué pour être dépouillé. Mais, son énergique défense fit échouer ce projet. La lueur de la nuit lui permit toutefois de reconnaître ses agresseurs en la personne de Pierre Martin et de Jean Rochette.

(Pour plus de précision, cf. chapitre : "Témoignages à charges" - Michel Hugon)

La défense cria à la manipulation du procès, à la diffamation des accusés, arguant que la nuit, on peut facilement se tromper. De plus, le président du tribunal, en personne, tenta vainement d'arracher à Michel Hugon un semblant d'explication à son long mutisme. Peine perdue, il n'en eut aucune.

Le témoignage sera finalement abandonné par l'accusation qui ne tenta pas de le crédibiliser, préférant se réserver pour le meurtre d'Enjolras.. Cette décision se ressent même dans le Rapport des Assises qui survole cette affaire.

Le témoignage de André Peyre fut un des moments forts du procès car le déroulement de l'attaque dont il fut victime rappelle celle dont fut victime le pauvre Enjolras quelques années plus tard. La population pensait que André Peyre avait eu beaucoup plus de chance que le maquignon. Il avait pu sortir vivant de l'auberge infernale.

(Pour plus de précision, cf. chapitre : "Témoignages à charges" - André Peyre)

Alors qu'il dormait du sommeil du juste dans la grange de l'auberge, Pierre Martin tenta de le tuer pour lui dérober son maigre pécule. Il ne dut la vie sauve qu'à l'arrivée inopinée d'un convoi de marchandises mené par des rouliers, en provenance de Lanarce.

Ce détail fit bondir la défense. Comment se faisait-il que cet homme qui venait d'être victime d'une agression, voire même, d'après ses dires, d'une tentative de meurtre, n'ait pas demandé le secours de ces solides rouliers ? Pourquoi, au contraire, les avait-il évité et pris la fuite ?

Malheureusement, cette fois-ci, les doutes de l'avocat ne touchent pas les jurés. Bien au contraire, comme la quasi totalité des spectateurs, ils semblent persuadés que c'est bien Pierre Martin le coupable.

Lorsque Rose Ytier, une vieille dame toute voûtée, s'avança à la barre pour témoigner, il fut immédiatement évident que cette femme se trouvait toujours sous le coup d'une profonde émotion. Malgré les nombreux mois qui s'étaient écoulés depuis le soir néfaste où elle avait été témoin d'une tentative de meurtre, elle était encore bouleversée. L'aventure de cet inconnu dont elle ne connaîtrait jamais le nom, restait gravé dans sa mémoire.

(Pour plus de précision, cf. chapitre : "Témoignages à charges" - Rose Ytier)

Un soir de mai 1831, alors qu'elle cherchait refuge à Peyrebeille pour éviter un orage, elle y trouva porte close. L'orage menaçant, elle s'était réfugiée dans la grange. Mais, en milieu de nuit, des cris atroces en provenance de l'auberge la firent fuir. C'est au cours de cette fuite éperdue qu'elle croisa cet inconnu qui fuyait lui aussi les lieux.

Une fois à l'abri, l'homme lui raconta comment il avait réchappé à ses agresseurs qu'il avait formellement identifié comme étant Pierre Martin et Jean Rochette. Les deux hommes voulaient le dépouiller, chose qu'ils firent d'ailleurs, mais sans avoir le temps de le faire passer de vie à trépas.

Elle eut beau questionner l'inconnu pour connaître son identité, rien n'y fit. Ses lèvres demeurèrent closes. C'est ce détail qui fit penser à Rose Ytier que cet homme devait probablement avoir lui aussi quelque chose à se reprocher.

Encore une fois, le silence s'abattit sur cette aventure. Encore un fois, un témoin attendit que les aubergistes se retrouvent sous les verrous pour parler. Encore une fois, pas de cadavre, pas la moindre preuve, pas de victime (elle ne fut jamais identifiée et jamais elle ne se manifesta), simplement la parole d'une vieille femme, rude au travail et d'une moralité à toute épreuve. C'est d'ailleurs pour cette dernière raison que le procureur cite son témoignage, pensant à juste titre, que ces propos auraient une certaine valeur aux yeux des jurés.

IV / Cellier et Jean-Baptiste Bourtoul

La cour aborda enfin le vol commis contre Cellier. Ce voiturier, surtout connu dans la région pour percevoir l'argent dû à son patron, s'était fait dérober cent francs lors d'une nuit passée à Peyrebeille. Ce vol, inscrit dans l'acte d'accusation, était le seul délit que la justice pouvait, sans l'ombre d'une hésitation, attribuer à l'un des accusés, en l'occurrence Marie Breysse. Mieux, pour l'accusation, comme pour la rumeur, en tentant quelques jours avant son arrestation, d'acheter le témoignage de Cellier, puis de le rembourser de la somme volée, elle avouait d'elle même son crime.

(Pour plus de précision, cf. chapitre : "Témoignages à charges" - Cellier)

La réaction du voiturier lorsqu'il se trouva à la barre, fut remplie d'émotion mais la haine dominait ses propos. Malgré les protestations virulentes de la défense, il réclama plusieurs fois l'échafaud pour sa voleuse. Tout au long de sa déposition, il n'en démord pas. Marie Breysse lui a volé cent francs et, pour cela, sa tête doit être tranchée. L'accusée, quant à elle, en guise de dérisoire défense, se contenta de nier les faits qui lui étaient reprochés.

Toutefois, si on analyse de près ce témoignage, quelque chose est incompréhensible dans cette affaire. Que Cellier garde le silence est à la limite compréhensible. Mais que son patron, à qui on vient de dérober cent francs, qui de surcroît semble être un des gros usuriers de la région, ne réagisse pas, voilà quelque chose qui me paraît suspect. De même, pour rembourser son vol, pourquoi Marie Breysse est-elle allée voir le voiturier et non l'usurier ? Alors, poussons ce raisonnement jusqu'à l'absurde : ce vol a t'il réellement eu lieu ?

Et si Marie Breysse, en voulant rembourser Cellier, ne se contentait pas de faire une piètre tentative pour acheter un témoin et faire ainsi taire une rumeur qu'elle sentait dangereuse pour les habitants de Peyrebeille ? Le mystère demeure à jamais.

Le tribunal examina alors un autre chef d'accusation, en l'occurrence la tentative de vol commise à l'encontre de Jean-Baptiste Bourtoul.

Il vint à la barre, très digne, confirmer d'une voix sûre les déclarations qu'il avait faites aux gendarmes avant de les répéter au juge d'instruction. Oui, le 1^{er} septembre 1830, alors qu'il se trouvait à Langogne à la foire aux bétails, il avait été attaqué par Pierre Martin, Jean Rochette et André Martin au sein d'une des auberges de la ville. Le but de ces trois hommes était bel et bien de lui dérober l'importante somme d'argent qu'il transportait ce jour là pour ses propres transactions. Il fut même blessé lors de la rixe qui s'ensuivit dans l'une des salles de l'auberge.

(Pour plus de précision, cf. chapitre : "Témoignages à charges" - J.B.Bourtoul)

Toute la salle d'audience attendait des protestations d'innocence de la part des accusés. Il n'en fut rien. Maître Croze se contenta de monter aux créneaux en faisant simplement remarquer que Jean Baptiste Bourtoul avait été dévalisé en plein jour, dans une auberge pleine à craquer, alors que se déroulait le plus important marché de la région. Drôle d'endroit et de moment pour une attaque.

Dans la foulée, l'avocat appela à la barre deux témoins qui vinrent affirmer, sous la foi du serment, que le jour de la foire aux bétails de Langogne, André Martin se trouvait en leur

compagnie à trois lieues de là, au moment même où se déroulait l'attaque.

Si la victime se trompait pour André Martin, pourquoi ne se tromperait-elle pas pour les deux autres accusés ? La fragilisation de la déposition de Jean-Baptiste Bourtoul par ces deux témoins dignes de foi, empêcha l'accusation de bien profiter de cette tentative de vol et sema un doute très important dans l'esprit des jurés, doute tellement important que André Martin ne pourra être poursuivi dans cette affaire. Les jurés vont répondre par la négative à toutes les questions concernant ce vol, infligeant sur ce point là, un véritable camouflet à la cour.

"Ce témoin, il est vrai, était unique sur ce fait, tandis que deux témoins à décharge sont venus déposer de la présence d'André Martin, aux jours et heures du vol, dans un endroit éloigné de deux ou trois lieues.

Cependant je ne puis quant à moi suspecter la sincérité de Bourtoul et j'ai été étonné que les jurés aient accueilli par une réponse entièrement négative, à l'égard de tous les accusés, les questions qui leur ont été soumise relativement à ce vol.

Comme c'était le seul fait par lequel André Martin avait été mis en accusation, j'ai dû prononcer son acquittement."

Fornier de Clausonne - Rapport des Assises

V / L'affaire Jean-Antoine Enjolras

Le 23 juin 1833, le meurtre de Jean-Antoine Enjolras se retrouva enfin au cœur du procès. Dès les premières questions, les accusés nièrent de nouveau avoir vu le maquignon dans la soirée du 12 octobre 1831 et encore moins l'avoir hébergé cette nuit là. Ils affirmèrent même, sous la foi du serment, ne point connaître du tout l'éleveur de Saint Paul de Tartas. Cette déclaration créera un malaise persistant qui, à terme, nuira aux accusés, car il était de notoriété publique que Pierre Martin et Jean-Antoine Enjolras étaient en affaires.

Les premières dépositions visèrent avant tout à retracer la dernière journée de Enjolras, ses affaires à Saint-Cirgues-en-Montagne, l'achat de sa génisse, ses diverses stations dans les bars et auberges se trouvant sur sa route, la perte de cette même génisse. Enfin, l'un des témoignages clefs fut celui d'un jeune berger qui déclara avoir vu le vieil homme se diriger vers l'auberge du Coula, vers l'habitation du couple Martin.

(Pour plus de précision, cf. chapitre : "le dernier jour d'Enjolras")

L'accusation tenta ensuite de démontrer la présence du maquignon au sein même de l'auberge dans la nuit du 12 au 13 octobre 1831. Elle essaya tout d'abord une attaque frontale envers les accusés, les questionnant sur cette soirée; Mais elle se heurta à un mur de silence.

- Les époux Martin nièrent la présence d'Enjolras se soir là.
- Jean Rochette se réfugia dans un mutisme total
- André Martin clama qu'il se trouvait ailleurs se soir là et agita comme preuve le certificat de bonne tenue qu'avait écrit en sa faveur le maire de Lanarce.

Le Procureur du Roi Aymard sortit alors un atout maître de sa manche. Le complément d'instruction, demandé par la défense, avait permis au juge d'instruction en second de Largentière, Maître Teyssier, de trouver un témoin clef de dernière minute, un de ces témoins qui font pencher à eux seul la balance et gagner un procès en quelques secondes. Il appela à la barre Laurent Chaze.

C'était un vagabond dont l'âge était difficile à définir (au moment du procès, il disait avoir cinquante six ans) qui parcourait la région en vivant de petits boulots, voire de mendicité. Il se disait originaire du Thueyts, ce qui explique probablement que la seule personne à qui il raconta son incroyable histoire soit originaire de ce village. Interrogé in extremis par les gendarmes quelques jours avant le procès, il se fait désormais un plaisir de raconter à la cour ce qui s'est vraiment passé à l'auberge cette nuit là..

La foule frémit d'impatience. Enfin, la vérité allait éclater. Et elle éclata. Dans un silence de mort, la voix ferme du mendiant s'éleva, racontant une nuit d'horreur.

Dans un premier temps, il confirma la présence à l'auberge ce soir là de :

- Jean Antoine Enjolras (Il se trouvait donc bien au Coula cette nuit là),
- Deux ouvriers agricoles qui prenaient leur repas,
- Une jeune ravaudeuse en train de finir son travail dans un coin,
- Le couple Martin, Jean Rochette et un inconnu, probablement le neveu.

Ensuite, il raconta comment, alors qu'il dormait dans la grange, il assista au meurtre du maquignon, meurtre effectué par le couple Martin, Jean Rochette et une quatrième personne.

(Pour plus de précision, cf. chapitre : "le témoignage de Laurent Chaze")

Enfin, il fit avec un luxe de détail inimaginable un récit endiablé de sa fuite de l'auberge au petit matin.

Cette déposition eut un effet dévastateur sur les jurés car elle fut faite avec un grand accent de sincérité. Le président du tribunal, bien que satisfait de ce témoignage, ne put s'empêcher de tancer vertement le vagabond pour son manque de civisme en cachant de si longs mois la vérité. Il menaça même de l'emprisonner pour entrave à l'action de la justice. Après tout, c'était la justice qui l'avait trouvé et non lui qui était allé à la justice.

Le témoignage suivant, celui de la brave Madame Bompoix, du Thueyts, confirma le

témoignage de Laurent Chaze. Dans la matinée du 13 octobre 1831, alors que la disparition de Jean-Antoine Enjolras n'était pas encore connue, le mendiant lui raconta avec force de détails son aventure à Peyrebeille. Plus encore que le témoignage direct du meurtre, cette déposition faite avec une grande dignité, qui avalisait par anticipation une déclaration capitale, fit une énorme impression sur les jurés. Elle démontrait, sans aucun doute possible, que Laurent Chaze avait bel et bien assisté à quelque chose durant la nuit.

Mais, malgré cette preuve à posteriori, le témoignage de Laurent Chaze fut sérieusement écorné par les trois témoignages suivants.

Les deux journaliers du couple Martin furent appelés à la barre. Leurs témoignages fut intéressants. André Moulins et Jean Reynaud déclarèrent ne pas avoir vu la victime à l'auberge du Coula le soir du meurtre. Malgré les pressions du Président du Tribunal puis du Procureur du Roi, ils s'enfermèrent dans de vibrantes dénégations. Non, ce soir là, ils n'avaient pas vu la victime et ils en étaient d'autant plus sûr qu'ils connaissaient de réputation Enjolras. Toutefois, ils apportèrent un bémol à leurs dénégations puisqu'ils avouèrent être rentrés, ce soir là, fort tard des champs. La victime, vu l'heure tardive, avait très bien pu déjà être couchée.

Toutefois, seul André Moulin précise qu'il a été réveillé durant la nuit par des gémissements en provenance de la grange, sans qu'il n'y prête grand cas. Toutefois, lorsqu'il apprendra le meurtre de Enjolras, il aura les pires soupçons sur la nature de ce qu'il avait entendu. Ces soupçons se muèrent en certitude quand Marie Breysse vint le voir, après l'arrestation de son mari. Elle lui offrit une importante somme d'argent en échange de son silence sur les gémissements de la nuit.

Cette déclaration perturba l'assistance. Si le couple Martin n'avait rien à se reprocher, pourquoi acheter le silence de ce journalier au témoignage si anodin ? Peut être pour tout simplement ne donner aucune prise à une rumeur que Marie Breysse ressent de plus en plus dangereuse.

Mais les deux journaliers vont aussi faire une déclaration lourde de conséquence pour le troisième témoin. Ils confirment la présence à l'auberge ce soir là de Marie Armand, la jeune retoucheuse, qui nie dans ses dépositions aux gendarmes avoir été présente ce soir là. C'est un début de confirmation pour le témoignage de Laurent Chaze.

VI / Marie Armand :

Lorsque Marie Armand paraît devant la cour, la totalité de la salle est convaincue que la jeune retoucheuse, présente le soir du meurtre comme plusieurs témoins viennent de l'affirmer, va confirmer les dires de Laurent Chaze. C'est une jeune femme de vingt cinq ans, au teint pâle, légèrement voûtée, mais l'air assuré.

Le président du tribunal, conscient d'avoir en sa présence la dernière personne capable de corroborer le témoignage du mendiant, prit le soin de mettre une certaine pression sur les frêles épaules de la jeune femme. Il la mit en garde concernant les déclarations qui avaient été faites précédemment dans cette salle. Elle répondit, avec un aplomb qui surprend le tribunal : "Il paraît que ces gens là ont deux âmes et qu'ils peuvent en sacrifier une. Quant à moi, je n'en ai qu'une et je ne veux pas la perdre, mais la sauver !"

Pourtant, sans l'ombre d'une hésitation, Marie Armand répéta ce qu'elle avait dit au cours de l'instruction. Elle n'avait point couché au Coula ce soir là. Elle n'avait vu ni Enjolras, ni Chaze. Quant aux déclarations des ouvriers agricoles, ils devaient se tromper de jour. Il fallait que la justice comprenne que ce soir là, elle avait passé la nuit à Saint Cirgues, chez elle, dans son lit.

En désespoir de cause, le président du tribunal organisa une confrontation. Il demanda à Laurent Chaze de venir identifier la jeune retoucheuse, ce qu'il fit en mettant la main sur l'épaule de la jeune femme et proclamant avec une grande solennité : "C'est bien toi !".

A cette affirmation, elle montra un léger trouble, vite contrôlé, avant de reprendre son impassibilité et sa ligne de défense. Malgré les adjurations de la cour, malgré les attaques du procureur, malgré les affirmations des témoins, Marie Armand nie. Non, elle n'était pas au Coula le soir du 12 octobre 1831. Elle avait sa conscience pour elle.

Son témoignage a déçu tout le monde. Son entêtement à nier l'évidence a plongé tout le prétoire dans la perplexité et l'accusation dans l'embarras. Il continue de manquer au témoignage de Laurent Chaze un début de confirmation pour faire accepter la totalité de la déposition.

Mais, un coup de théâtre va se produire dans ce procès, fleuve pour l'époque. Le lendemain, le 24 juin 1833, alors qu'on croyait sa déposition close, elle demande à revenir à la barre des témoins. Que s'est-il donc passé cette nuit là pour qu'elle change ainsi d'idée au petit matin ? Nul ne le sait. L'accusation pense enfin tenir le témoin digne de foi qui fera définitivement pencher la balance, et l'instruction de se dire que finalement sa tactique est la bonne : Marie Armand va craquer.

Sa nouvelle déposition, toujours sous la foi du serment, se déroula dans un silence de mort. Le public est conscient de l'importance de la chose. Le Président du Tribunal va pousser Marie Armand dans ses derniers retranchements, brandissant les dépositions des témoins qui l'ont vu à Peyrebeille et ceux qui nient sa présence à Saint Cirgues en Montagne. Finalement, blanche et d'une voix quasi inaudible, elle lâche :

" Je vais parler, monsieur le Président. J'étais à Peyrebeille, dans la maison des Martin, durant

la nuit du 12 octobre."

Pour tout le monde, c'est le soulagement. Enfin, la vérité va jaillir ! Malheureusement, sa déclaration va manquer de consistance.

En premier lieu, elle confirme qu'elle a remarqué un homme âgé, quasiment édenté, vêtu exactement comme Enjolras, qui parlait de sa génisse égarée. Il est monté se coucher après que Pierre Martin lui eut payé une vieille dette.

Par contre, Marie Armand est moins sûre concernant la présence de Laurent Chaze. Il y avait bien un mendiant ce soir là mais elle ne reconnaît pas le témoin. Elle précise que l'homme qui se trouvait à Peyrebeille ce soir là, lui semblait beaucoup plus petit.

Elle a vu Marie Martin se mettre au lit toute habillée. Elle en est sûre, car elles partageaient la même chambre. De même, elle est sûre qu'elle s'est levée un peu plus tard. Elle dévoile aussi que le couple Martin et Jean Rochette sont ensuite restés debout toute la nuit, sans qu'elle puisse donner une explication plausible à cela.

Elle a bien entendu deux ou trois petits cris plaintifs mais, d'après elle, il devait provenir de Jean Rochette qui souffrait atrocement des dents. Elle confirme aussi que Jean-Antoine Enjolras était malade, voire même ivre. Il avait tellement bu que même Marie Martin refusa de lui servir un dernier verre.

Le Président tente bien de lui soutirer des précisions plus accablantes contre les accusés mais rien n'y fait. Elle n'a rien vu, quasiment rien entendu. Mais, le peu qu'elle a déclaré suffit à confirmer le témoignage de Laurent Chaze. Malgré ses invraisemblances, Marie Armand lui a donné un aspect de crédibilité.

Le procès se termine sur ce coup de théâtre. Enfin, on peut passer aux plaidoiries.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

LE TÉMOIGNAGE A CHARGE DE LAURENT CHAZE

Laurent Chaze était un vagabond qui parcourait les régions du Velay et du Vivarais tout en vivant de mendicité. Lors du procès, il était âgé de cinquante six ans et parvint à donner une adresse : la Souche, canton du Thueyts. Son témoignage, obtenu in-extremis, quelques jours avant le procès, grâce à un incroyable concours de circonstances, en changea totalement le cours. Durant toute l'instruction, jusqu'à la fin de ce mois de mai 1833 où les gendarmes de Lanarce le rencontrèrent, la justice ignora totalement son existence, Voici donc sa déposition devant la Cour de Justice de Privas.

Début de la déposition de Laurent Chaze

"Il y aura deux ans au mois d'octobre prochain que, revenant d'un pèlerinage à Louvesc, je passais au Puy. Je logeais dans une maison hors de la ville. J'ignore le nom des propriétaires. Je partis au soleil levant, le jour de la foire de Saint-Cirgues-en-Montagne, le 12 octobre.

Le même jour, au soleil couchant, je rencontrai près des derniers villages qui avoisinent Peyrebeille, deux petits chars vides, à chacun duquel était attelé un cheval. J'ignore le nom du conducteur, mais me voyant fatigué, il m'offrit de me porter jusqu'au village le plus voisin de Peyrebeille.

J'acceptai la proposition et je fus porté à une distance de Peyrebeille, d'environ une heure de chemin. Je fis ce trajet à pied, et j'arrivai sur le seuil de la porte, et demandai l'hospitalité. La femme Martin me répondit qu'on ne pouvait pas me loger et m'envoya chercher gîte ailleurs. Je répondis que je paierai mon coucher sur le foin et le peu de nourriture que je prendrai. Elle me répondit alors : "Entrez". Le mari ajouta : "Coucherez-vous sur le foin ?" Je répondis : "Je coucherai là où vous me mettrez". J'entrai et je trouvai les quatre accusés ici présents, autour du feu, et Marie Armand.

Il y avait ensuite à une table voisine, trois hommes dont l'un m'adressa la parole et me demanda qui j'étais. Je demeurais alors à Saint-Cirgues-en-Prades et je le lui dis. Il me dit à son tour qu'il connaissait cet endroit et il ajouta que ce jour là, en revenant de la foire de Saint-Cirgues-en-Montagne,

une génisse lui avait échappé, qu'il ne savait ce qu'elle était devenue, et qu'il était venu coucher chez Martin qu'il considérait comme l'un de ses amis. L'un des trois étrangers ayant demandé une nouvelle bouteille, la femme Martin la refusa en disant qu'il était trop tard. Alors deux de ces hommes s'en allèrent et celui qui m'avait adressé la parole resta. Il mangea encore une pleine écuelle de soupe et alla se coucher. On lui dit : "Vous savez où est votre lit ?". Il répondit : "Oui", et le domestique de Martin s'apprêta à aller l'éclairer

Enjolras, car j'ai su depuis le nom de l'homme qui allait se coucher, leur dit : "Je ne paie pas ce soir, je paierai demain, je dois déjeuner avec une autre personne". Pierre Martin répondit : "Cela suffit". Le domestique, après être revenu d'éclairer Enjolras, me dit qu'il était assez tard pour se coucher et m'engagea à me rendre à mon tour au grenier à foin. Je montais, accompagné du domestique qui devait me placer. J'aperçus, à la clarté de la lampe, l'endroit où Enjolras devait également coucher. C'était dans le foin, à une distance d'environ six à huit pas de l'endroit où j'étais moi-même. Quelques moments plus tard, les trois hommes montèrent les escaliers et arrivèrent dans le grenier, près d'Enjolras. Ils n'avaient point de lumière et l'un d'eux dit : "Il faut attendre la lampe". En effet, la femme Martin ne tarda pas à monter avec une lampe, en portant un pot, qu'elle remit aux trois hommes, avec la lampe. Elle descendit aussitôt. Je faisais semblant de dormir et cependant j'observais silencieusement les mouvements de ces trois hommes qui sont accusés ici présents.

Ils se jetèrent sur Enjolras et lui dirent "Il faut boire ceci !" Alors j'entendis comme un coup de marteau donné sur la tête d'un homme. J'entendis au même instant la victime qui jeta des cris de douleur "Oh !... Oh !... Oh !..." Peu d'instant après, deux de ces hommes s'approchèrent de moi, m'examinèrent et j'entendis qu'ils disaient entre eux : "Il dort, il n'a pas froid." Ils me quittèrent pour retourner du côté du mort. Ils prirent le cadavre à eux trois et le descendirent du grenier à foin. J'entendis que l'un des trois disait : "Tiens ferme, ne lâches pas! Cette nuit, nous avons fait cent écus". La cuisine était au dessous de l'endroit où j'étais couché.

Bientôt ces gens là montèrent au grenier à foin et restèrent tous les trois autour de la lampe, qui était placée sur de petites planches, pour éviter que les étincelles ne tombassent sur le foin. Ils avaient l'air de me surveiller et observaient le plus grand silence. Lorsqu'ils descendirent de nouveau dans la cuisine, je les entendis parler et dire qu'ils n'avaient pas fait grand chose. Ils vinrent au grenier à foin deux ou trois fois de cette manière. Enfin, lorsqu'il fut jour, je me levai. Le domestique était alors seul dans le grenier, auprès de la lampe qui venait de s'éteindre. Je le remerciai bien de la charité qu'il m'avait faite et je lui offris de payer le coucher. Il me répondit, après avoir réfléchi, que ce n'était pas l'usage de payer le coucher dans le foin. Il me demanda si j'avais bien dormi, je lui répondis : "Oui, car j'étais bien fatigué".

Je descendis dans la cuisine où je trouvais au coin du feu la femme Martin, la journalière que j'y avais vue le soir. Je remerciai la femme Martin et je lui dis

que si elle voulait, je paierais le coucher. Elle ne me répondit pas.

Je sortis et je pris le chemin de Lanarce. Je rencontrai en route plusieurs personnes à qui je fis le récit d'une partie des faits que je viens de raconter. J'en fis également part à Madame Bompoix que je rencontrais aussi. Je ne fis part à ces témoins que d'une partie des faits, me réservant de tout dire à la justice."

Fin de la déposition de Laurent Chaze

A la suite des questions de l'accusation, il apporta quelques précisions à sa déposition, précisions qui ont une certaine importance. Ainsi il confirma que les hommes, dans un premier temps, avaient tenté de faire boire à Enjolras le contenu du pot dont ils disaient que c'était une infusion. Mais le maquignon refusa et se défendit avec l'énergie du désespoir avant que les coups ne commencent à pleuvoir sur lui.

Cette déposition produisit sur l'auditoire une profonde émotion et ôta de nombreux doutes. Il y avait bel et bien, un témoin à l'assassinat d'Enjolras. Malgré les pressions de la défense qui, durant trois heures, questionna le témoin, cette impression ne changea point. Pas une seule fois Laurent Chaze ne se coupa. Pas une seule fois il hésita dans ses déclarations.

Pourtant, cette déposition amène un certains nombres de questions et de doutes :

- Pourquoi placer un témoin à six pas de celui que l'on veut tuer
- Pourquoi faire boire à la victime une infusion avant de la tuer
- Pourquoi parler haut et fort du crime que l'on va ou vient de perpétrer
- Pourquoi surveiller le mendiant pendant toute la nuit ?
- Qui donc était la personne avec qui Enjolras avait rendez-vous le lendemain matin ?
- Pourquoi Chaze était-il allé chez Pierre Martin et non à l'auberge de Louis Galland ?
- Pourquoi avoir tant tardé à se présenter à la justice alors que les époux Martin étaient en prison depuis deux ans ?

Autant de questions sans véritable réponse.

Par contre, il est sûr que Laurent Chaze se trouvait chez Pierre Martin dans la soirée du 12 octobre 1831, qu'il y rencontra Jean-Antoine Enjolras, et que quelque chose de bizarre se déroula cette nuit là.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

LES TÉMOIGNAGES A CHARGES

I/ Vincent Boyer

II/ Michel Hugon

III/ André Peyre

IV/ Cellier

V/ Jean-Baptiste Bourtoul

VI/ Rose Ytier

A l'exception du meurtre d'Enjolras, il fut difficile à l'accusation d'attribuer d'autres crimes aux habitants de Peyrebeille, même si la rumeur courait bon train. Et elle n'était pas tendre envers eux, leur attribuant les pires malhonnêtetés.

Malheureusement pour l'accusation, les preuves et les témoignages firent défaut. Par essence, les cadavres ne parlent pas. Et si les survivants d'un quelconque traquenard ne se dévoilent pas aux autorités et, surtout, ne portent pas devant la justice leurs différents, les choses restent en état. A ce moment là, les coupables n'ont pas grand soucis à se faire quant à la marche de la justice.

L'accusation, après de longs mois d'instruction, trouva enfin six rescapés qui, de 1824 à 1831, se déclarèrent victimes des aubergistes ...

Six victimes sur la centaine que la rumeur prêtait aux aubergistes.

Voici donc l'essentiel de leurs témoignages fait sous serment devant la cour de justice.

II/ Le témoignage de Vincent BOYER :

Au cœur de l'hiver 1824, un jeune apprenti en ferblanterie du Puy décida de rendre visite à sa famille qui habitait Aubenas. Il fit halte à Peyrebeille alors que la soirée était bien entamée, arrivant à la fin du repas que servait Marie Breysse.

L'auberge était occupée par un convoi de muletiers, qui se retirèrent dans la grange dès la fin de leur dîner, et par un vieil homme dont l'apparence laissait supposer une certaine aisance. Durant le repas, la femme de l'aubergiste mena la conversation, s'inquiétant de ce que faisait les deux hommes. C'est ainsi que Vincent Boyer apprit, comme les aubergistes d'ailleurs, que le vieillard venait de vendre une vache de trois ans et possédait dans ces poches la somme correspondante. L'ambiance, au cours de la soirée, s'alourdit et Vincent Boyer eut le net pressentiment que quelque chose de terrible allait se passer durant la nuit. Aussi, eut-il la sagesse de bien préciser qu'il n'avait pas d'argent sur lui et que son sommeil était de plomb.

A la fin du repas, vers dix heures, les aubergistes menèrent les deux hommes à leur chambre respective. Le vieil homme, qui sentait l'atmosphère lourde, tenta de partager sa nuitée avec le jeune ferblantier. Peine perdue. L'auberge ne possédait pas de chambre pour deux personnes.

Vincent Boyer logea dans une petite chambre sinistre à proximité de l'escalier tandis que le vieillard se retrouvait au fond du couloir, dans une chambre dont il se plaignit immédiatement, ne pouvant fermer la porte à clef. Ses récriminations ne reçurent aucun écho.

Alors que cela faisait un moment qu'il était couché dans le lit à la propreté douteuse, il entendit soudain quelqu'un se glisser subrepticement dans sa chambre. Faisant semblant de dormir, il observa par ses paupières mi close l'intrus qui palpa les poches de son gilet. Il reconnut Jean Rochette et, sur le pas de la porte, une autre silhouette qui se révéla être André Martin, le neveu de l'aubergiste. Déçus par le peu de monnaie qu'ils trouvèrent, ils quittèrent la chambre sans rien emporter.

Vincent Boyer remercia dieu et attendit que la nuit passe. Deux heures après l'intrusion, il entendit de nouveau des pas lourds dans l'escalier. Deux hommes passèrent devant sa chambre sans s'arrêter, se dirigeant vers la chambre au fond du couloir, là où dormait le vieil homme. Vincent Boyer prit le parti de faire semblant de dormir, renforçant cette simulation en poussant de profonds ronflements, audibles du couloir.

Il entendit plusieurs coups sourds tapés à la porte de la chambre du vieil homme, sans que celui-ci n'ait la moindre réaction. Il y eut ensuite un craquement violent, caractéristique d'une porte qu'on enfonce. Vincent Boyer se terra un peu plus dans sa chambre, se doutant de ce qui se passait.

Des cris s'élevèrent dans le silence de la nuit, des appels désespérés, des cris qui devinrent peu à peu râles, des râles comme ceux que poussent les cochons que l'on égorge. Terrifié, Vincent Boyer se recroquevilla dans son lit, n'osant plus bouger. Le silence retomba bientôt sur l'auberge. La tragédie était passée.

Peu après, il entendit encore une fois des pas lourds et un objet inerte que l'on tirait sur le sol du couloir. De nouveau, Vincent Boyer fit semblant de dormir à grands renforts de ronflements. Bien entendu, il ne trouva pas le sommeil en cette nuit de cauchemar.

Le lendemain matin, Vincent Boyer se leva vers les huit heures, bien après l'heure habituelle dans une auberge. Il voulait donner l'impression qu'il avait bien dormi. En passant dans le couloir, il ne put s'empêcher de jeter un coup d'œil vers le fond du couloir. La porte de la chambre du vieillard avait disparu et la pièce avait été lavée à grande eau.

Lorsqu'il arriva dans la cuisine, il trouva la femme de l'aubergiste, Marie Breysse, en train d'éplucher des pommes de terre. Elle s'enquit de sa nuit, lui demandant si il avait bien dormi, si il n'avait rien entendu. En fait, il eut la désagréable impression qu'elle s'inquiétait de savoir si il avait été témoin de quoi que ce soit. Tenant à sa vie, Vincent Boyer s'en tira par une pirouette, plaisantant sur la lourdeur de son sommeil.

Pour continuer à donner le change, il but un verre de lait que lui offrait l'aubergiste avant de

prendre la route de Lanarce. A une centaine de mètres de là, il se retourna, observant l'auberge infernale. C'était surtout pour s'assurer qu'il n'était pas suivi. Il prit ensuite ses jambes à son cou, fuyant ce lieu sans se retourner.

Il ne révéla jamais ce qui s'était passé cette nuit là, du moins jusqu'au procès. Il répondit avec précision à toute les questions que la cour lui posa, précisant tous les détails dont il se rappelait.

Toutefois, il ne put avancer aucune explication plausible à son silence de neuf ans.

III/ Le témoignage de Michel HUGON :

Au printemps 1826, Michel Hugon, un éleveur de St Etienne du Vigan, se rendit à Jaujac pour y vendre seize taureaux. Il était accompagné de son chien. Le voyage aller se déroula sans aucun incident notable. Ne désirant pas revenir tout seul, surtout avec la somme rondelette qu'il transportait après avoir vendu son cheptel à un maquignon de Beaucaire, il se joignit à un convoi de rouliers qui remontait sur Lanarce.

Après avoir gravi la cote de Mayres durant la nuit, le convoi déboucha à l'aube sur le plateau, par le Col de la Chavade. A Lanarce, Michel Hugon quitta le convoi, qui était arrivé à destination, continuant seul sa route jusqu'à Peyrebeille.

Connaissant bien les lieux, il s'était arrêté plusieurs fois dans ce lieu réputé, il décida de s'y reposer un peu. Marie Breysse était seule dans la cuisine et fut étonné de voir le maquignon de si bon matin. Après avoir bu une bonne tisane et discuté un peu avec son hôtesse, Michel Hugon décida qu'il était temps de se remettre en route, toujours accompagné de son chien.

Il fut rapidement dans les bois. C'est alors que le drame se noua. Son chien, qui gambadait devant lui, tomba soudain en arrêt devant un fourré. Michel Hugon pensa alors qu'il venait de lever un sanglier. En guise de sanglier, c'est un homme armé d'un pic qui se jeta sur lui. Le maquignon reconnut alors l'aubergiste, Pierre Martin. Mais, celui-ci n'avait pas la partie facile. Le maquignon se défendit avec sa canne de marche tandis que son chien bondissait sur le bras de l'agresseur pour le mordre.

Un nouvel assaillant intervint alors en la personne de Jean Rochette. Armé d'un couteau, il se jeta sur le maquignon. Mais celui-ci, âgé d'une trentaine d'année, ayant l'habitude des travaux de force avec ses taureaux, se défendit comme un beau diable et, toujours aidé par son chien, réussit à mettre en fuite ses agresseurs.

Sans demander son reste, il prit la fuite, s'éloignant le plus vite possible de l'auberge maudite où il ne remit plus jamais les pieds, faisant désormais un large détour pour l'éviter.

Lui aussi se tut jusqu'au procès, ne révélant à quiconque, même pas ses proches, ce qui s'était passé sur le plateau ce 8 mai 1826. Lui aussi ne put donner d'explication satisfaisante pour expliquer son long mutisme.

III/ Le témoignage de André PEYRE :

Vers la fin juillet 1828, un petit propriétaire nommé André Peyre, habitant à La Sauvetat, un petit hameau de Haute-Loire, localisé sur la route principale, se trouva hébergé à l'auberge de Peyrebeille. Plus tard, son témoignage fut capital dans le procès.

Fin juillet donc, André Peyre se rendit à Largentière en Ardèche où il avait rendez-vous avec le notaire local. Il y régla une affaire d'argent concernant une succession d'un de ses parents. Il prit donc la grande route, passant par le Col de la Chavade, et par la-même, par l'auberge sanglante.

André Peyre partit de chez lui après le déjeuner, s'attarda en route chez quelques amis, et se retrouva le soir même sur le pas de la porte de l'auberge où il demanda la nuitée.

Plus tard, devant le tribunal, il déclara qu'après avoir mangé une soupe, il était allé se coucher dans le foin, celui de la grande grange mitoyenne à l'auberge, pour se reposer quelques heures, attendant l'aube. Durant le repas, André Peyre avait raconté aux aubergistes le but de son déplacement et le fait qu'il portait sur lui un petit pécule pour assurer les frais de notaire.

Alors qu'il dormait depuis quelques heures du sommeil réparateur du juste, il se sentit soudain tiré par les pieds. Il tomba lourdement sur le sol de la grange, ne comprenant rien à ce qui lui arrivait. Dans l'obscurité régnante, il entra aperçut toutefois l'ombre de son agresseur qui s'apprêtait à le frapper, à la tête cette fois.

Cette fois-ci, André Peyre réagit. Une lutte acharnée s'engagea avec l'inconnu, lutte rendu encore plus acharnée par le fait que l'agresseur possédait un lourd objet en fer dans sa main et qu'André Peyre avait compris que sa vie était en danger.

C'est à ce moment qu'un lourd attelage de voiturier se présenta devant l'auberge. Dans la lutte à mort qu'il menait contre son agresseur, André Peyre se mit à crier de toutes ses forces. La concomitance de ces deux événements fit hésiter l'attaquant qui, après un dernier coup porté au malheureux, pris la fuite.

Alors qu'il franchissait la porte de la grange, sa silhouette se découpa dans l'embrasure et André Peyre reconnut son agresseur qui n'était autre que Pierre Martin, l'aubergiste. Le pauvre homme ne songea même pas un instant à le poursuivre. Fuyant par la porte arrière de la grange, il trouva la sûreté relative de la route où, en effet, se trouvait une colonne de voituriers se rendant dans la forêt de Bozon pour y effectuer une coupe de bois.

Ne demandant pas son reste, André Peyre prit la fuite vers Lanarce, vers la sécurité. Toutefois, la peur de l'aubergiste l'empêcha de porter l'agression devant les gendarmes.

On ne peut que rester perplexe devant cette attitude. Un homme, qui vient d'échapper à la mort, qui connaît parfaitement son agresseur et qui, finalement, ne dit rien et va vaquer à ses

occupations comme si de rien n'était. Certes, le contexte troublé de la France de 1828 et la mentalité, renfermée à l'époque, des habitants de ces régions peut donner un début d'explication.

Mais ceci n'explique pas tout.

IV/ Le témoignage de CELLIER :

Son prénom a été perdu dans la nuit de l'histoire. Seul son nom est parvenu jusqu'à nous : Cellier. Les archives du procès, quant à elles, disent de lui : le sieur Cellier. Cellier était un voiturier qui voyageait entre Le Puy et Aubenas, collectant l'argent dû pour le compte de son patron. Le soir où il fit halte à Peyrebeille, il transportait dans sa bourse six cents francs. Comme il le faisait tous les soirs, seul dans son coin, il compta et recompta son argent avant de pénétrer dans l'auberge. Son maître était on ne peut plus regardant quant aux sommes collectées.

Lorsqu'il se retrouva dans la cuisine, au coin de cette cheminée qui dégageait une aussi douce chaleur, il posa sa bourse pleine sur la table, bien en évidence, de manière à l'avoir sous les yeux. En faisant cela, il s'attira les questions curieuses de Marie Breysse. Il ne se cacha pas pour lui en révéler le contenu. Mieux, il demanda à la femme de l'aubergiste qu'elle garde sa bourse dans son armoire pour plus de précaution. En effet, en cette année 1830, peu après les "Trois Glorieuses", la région n'était pas du tout sûre et les vols fréquents. Cacher l'argent chez les aubergistes était ce qu'il y avait de plus sûr pour le sieur Cellier.

La nuit fut des plus calme et Cellier dormit d'un sommeil de plomb. Au petit matin, après un solide petit déjeuner, il récupéra sa bourse des mains de Marie Breysse et partit vers Pradelles où ses affaires l'appelaient.

A quelques kilomètres de là, il fit une halte. Pris d'un doute subit, il vérifia le contenu de sa bourse. Il n'y avait plus que cinq cents francs à l'intérieur. Il manquait bel et bien cent francs et il ne faisait aucun doute ni du lieu du vol, ni de l'identité du voleur.

Cellier réfléchit : retourner à Peyrebeille réclamer son dû lui semblait hasardeux mais aller au Puy voir son patron sans les cents francs encore plus. Deux marchand de bestiaux qui se trouvaient là vinrent lui prêter main forte, l'un restant avec les affaires de Cellier pour les surveiller, l'autre l'accompagnant à l'auberge pour réclamer la somme manquante.

Mais Marie Breysse prit fort mal la chose, insultant les deux hommes, niant avec force les faits reprochés. Ses cris furent tels qu'ils attirèrent Pierre Martin et Jean Rochette qui se trouvaient à proximité en train de fendre du bois. La présence des deux hommes, et surtout de leur hache menaçante, fit fuir Cellier et son aide.

Bien entendu, si Cellier raconta sa mésaventure à sa famille et ses amis, il ne dit rien aux gendarmes et encore moins à la justice. Par contre, il eut la surprise de voir Marie Breysse venu le rencontrer peu après l'arrestation de son mari. Sur son trente et un, elle venait proposer

de rembourser les cent francs qu'elle avait "emprunté" trois ans auparavant.

Cellier se contenta de la mettre à la porte.

VI/ Le témoignage de Jean-Baptiste BOURTOUL :

Le 1^{er} septembre 1830, à Langogne, Jean-Baptiste Bourtoul rencontra Pierre Martin, André Martin son neveu et Jean Rochette. C'était un jour de foire et la ville abritait un important marché de bétail et de laine. L'aubergiste s'était rendu en ville pour participer à cette ambiance festive, probablement pour se détendre l'esprit; à moins que ce ne ce fut pour monter quelques mauvais coups.

Jean-Baptiste Bourtoul était un gros fermier de Saint Alban en Montagne qui connaissait fort bien les aubergistes de Peyrebeille pour les avoir déjà rencontrés sur plusieurs terrains de foire. Il était venu à Langogne pour acheter un troupeau de trente cinq moutons et portait donc sur lui une somme d'argent assez rondelette. Après une longue discussion, il accepta de suivre Pierre Martin pour prendre un verre avec lui.

Ils se rendirent dans une petite auberge de Langogne nommée "La Foreystere". Comme toutes les auberges de la ville le jour de la foire, la salle commune était pleine à craquer. Pierre Martin qui connaissait bien le propriétaire obtint qu'il laisse à leur discrétion une salle vide située au premier étage. Là, ils se mirent à manger, à boire et enfin à jouer aux cartes. Le fermier perdit une forte quantité d'argent, suffisamment pour qu'il arrête de jouer de peur de ne pouvoir acheter ses bêtes.

Lorsque Jean-Baptiste Bourtoul se leva avec une certaine résolution pour quitter ses amis et la table, Jean Rochette le saisit fermement par le bras pour le faire se rasseoir. C'est alors que ce qui n'était qu'une simple rencontre entre amis, bascula dans le sordide.

Les trois hommes menacèrent le fermier, lui réclamant son argent, lui promettant les pires choses s'il refusait de leur obéir. Bourtoul décida de fuir. D'un bond il bouscula ses agresseurs, parvenant à la fenêtre qu'il tenta de franchir. Il fut stoppé par Jean Rochette d'une poigne terrifiante tandis qu'il recevait un coup de couteau, probablement porté par Pierre Martin. Une lutte sans merci s'ensuivit.

A un contre trois, Jean-Baptiste Bourtoul n'avait aucun espoir, d'autant plus qu'aucune aide ne semblait venir de l'auberge où ils se trouvaient. Il prit le parti de se laisser faire pour tenter de sauver sa vie. Il se laissa prendre l'argent qu'il portait sur lui, tandis que Jean Rochette le maintenait fermement.

L'opération effectué, Pierre Martin le menaça une dernière fois de lui faire la peau si jamais il révélait ce qui venait de se passer puis les trois hommes laissèrent leur proie partir. Bourtoul ne se le fit pas dire deux fois. Il prit les jambes à son cou, fuyant ses trois agresseurs.

Jean-Baptiste Bourtboul trouva refuge dans une auberge à la périphérie de la ville, où il se

coucha immédiatement, épuisé qu'il était. L'aubergiste, qui le connaissait bien, prit peur de le voir en cet état et appela un médecin, qui le soigna sur le champ. Malgré les soins, le fermier resta trois jours alité avant qu'une voiture vint le ramener en son domaine.

Malgré les pressions, Bourtoul ne révéla à personne ce qui s'était passé cette après-midi là à Langogne et encore moins qui l'avait agressé et dépouillé. Ce n'est qu'au moment où les aubergistes de Peyrebeille furent arrêtés qu'il se décida à dévoiler les événements violents de ce 1^{er} septembre 1830.

VII/ Le témoignage de Rose YTIER :

Rose Ytier, veuve Bastidon, habitait Pradelles où elle avait exercé de trop longues années le dur métier d'agricultrice, vendant les produits de sa ferme sur les champs de foire de la région. Un soir de mai 1831, elle revenait de Mayres où elle avait rendu visite à sa famille.

A cette époque là, trente kilomètres à pied dans la journée ne faisait peur à personne, surtout en empruntant une route aussi fréquentée que celle allant de Mayres à Pradelles. Après une halte pour se restaurer à l'Auberge de la Chavade, à l'entrée du plateau, et un brin de route avec des rouliers jusqu'à Lanarce, elle arriva vers dix neuf heures à Peyrebeille. Le temps était très menaçant et l'orage, un de ces redoutables orages de printemps, arrivait.

C'est la raison qui la poussa à s'arrêter à Peyrebeille, d'autant plus que personne ne l'attendait à Pradelles. Les premières gouttes de l'orage s'écrasaient sur le sol quand elle frappa à la lourde porte de l'auberge. A sa grande surprise, personne ne répondit à son signal. Mieux, l'auberge semblait close. Intriguée, elle tendit l'oreille, surprenant ainsi une conversation entre deux hommes qui se trouvaient de l'autre côté de la porte, deux hommes qu'elle ne put identifier. Ils se demandaient où ils allaient "enterrer ce bougre là !"

Rose Ytier fut prise de panique. Elle était persuadée qu'elle venait de surprendre l'un des secrets sanglants de cette auberge démoniaque. Elle allait fuir mais l'orage éclata, bouchant la vue, inondant tous le plateau.

Entre deux maux, elle choisit le moindre. Se glissant dans la grange dont la porte était entrebâillée, elle décida d'y passer la nuit, au cœur des bottes de foin s'y trouvant rangées. Au milieu de la nuit, elle fut réveillée par des cris provenant de l'auberge proprement dite. Un homme se débattait dans la nuit, demandant, implorant même qu'on lui laisse la vie sauve.

Rose Ytier paniqua. Elle se précipita hors de la grange pour prendre la fuite, fuir cet endroit où l'on assassinait les gens en toute impunité. Désormais, elle n'avait plus aucun doute sur la réputation de ce lieu. Elle n'était pas usurpée.

Elle venait de franchir la porte quand quelqu'un atterrit à côté d'elle, venant de sauter d'une des fenêtres du bâtiment principal. Cet homme, ensanglanté, les vêtements en lambeaux, tentait de fuir lui aussi les lieux. Sans se concerter, ils prirent la fuite de concert, s'aidant mutuellement. Lorsque la distance fut jugée suffisante, qu'ils eurent la certitude de ne pas être poursuivis, ils

s'arrêtèrent pour reprendre leur souffle.

L'homme ne cessait de jurer contre ces aubergistes qui l'avait dépouillé. Il raconta son histoire à la vieille femme, sa mésaventure au sein de cette sombre auberge. Arrivé la nuit tombée, sous la pluie, il demanda asile au couple Martin qui se montra très réticent dans un premier temps, avant d'accepter de le nourrir. Il lui fut aussi très difficile d'obtenir une chambre où dormir. Il eut la nette impression qu'il gênait plus qu'autre chose.

Alors qu'il se rendait enfin dans sa chambre, suivant Marie Breyse qui lui montrait le chemin, il entrevit dans une petite resserre dont la porte était entrebâillée, un cadavre enveloppé d'une grossière toile de jute et dont les pieds nus dépassaient. Il fit celui qui n'avait rien vu mais il fut sûr que la mère Martin avait saisi son regard curieux.

Il dormit dans une chambre lugubre, se préparant à toute éventualité car le spectacle du cadavre l'avait convaincu qu'il risquait sa vie en ce lieu. Il eut raison puisque deux heures plus tard, Pierre Martin et Jean Rochette faisaient irruption dans sa chambre pour lui faire un mauvais sort. La lutte fut sans merci. L'inconnu reçut plusieurs coups de ce qui semblait être un marteau mais il rendit coup pour coup. A un moment, il réussit même à mettre groggy Pierre Martin. Profitant de son avantage, il bondit par la fenêtre (Il avait eu la présence d'esprit de placer la table de la chambre sous cette fenêtre, juste au cas où !). C'est en se réceptionnant sur le sol de l'autre côté qu'il trouva Rose Ytier.

A La Villatte, les deux rescapés se séparèrent, l'une continuant sa route vers Pradelles, l'autre se fondant dans la nature. Quant à la rumeur, elle prit une telle proportion que les gendarmes firent une visite de routine à l'auberge mais ne remarquèrent rien, bien entendu.

Comme le fit remarquer la vieille dame lors du procès, elle avait poussé l'inconnu à raconter son histoire aux gendarmes. Toutefois, quelque chose dans son attitude la poussait à croire que lui aussi avait maille à partie avec la justice. C'est probablement pour cela qu'il cacha avec soin son identité.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

RÉQUISITOIRE, PLAIDOIRIES ET JUGEMENT

I/ Le réquisitoire du Procureur Aymard

II/ Plaidoirie de Maître Croze

III/ Plaidoiries de Maître Quinquin et Doussin

IV/ Plaidoirie de Maître Audigier

VI/ Résumé du Président

VII/ Le jugement

A peine la deuxième déposition de Marie Armand terminée, les avocats commencèrent leurs plaidoiries. Malheureusement, les pièces concernant ces plaidoiries ont depuis disparu du dossier. Seule la plaidoirie de Maître Croze a été partiellement conservée. Pour les autres documents, il ne reste plus que certains témoignages, comme certains articles de presse, ou des documents retrouvés chez les collectionneurs comme le certificat de bonne conduite de André Martin.

I / Le réquisitoire du Procureur Aymard :

Le Procureur Aymard, fut le premier à parler comme l'impose les lois en vigueur dans notre pays. Il commença son réquisitoire avec une terrible énergie, énergie propre à faire taire toute velléité d'opposition. Son réquisitoire fut sans complaisance et sans aucune nuance. Les accusés étaient coupables, point final.

Par les articles de journaux, on sait qu'il commença par reprendre l'acte d'accusation in extenso retraçant les principales charges retenues contre les accusés. Il ignore les accusations qu'il trouvait trop fragile, ne les employant que quand elle corroborait un fait certain, s'attachant aux crimes que l'instruction avait pu étayer.

Il s'attacha ensuite à retrouver l'ambiance de l'auberge, cette ambiance lourde et oppressante qui entourait le bâtiment. Pour cela, il fit appel sans vergogne à la rumeur publique. Il ne laissa aucun fait dans l'ombre, qu'il soit prouvé ou non. L'auberge de Peyrebeille était le repaire de sinistres meurtriers sans aucun scrupule.

Il fit enfin la lecture de certaines dépositions ainsi que certains rapports d'experts. Cette lecture lui permit de tirer des conclusions accablantes contre les accusés. Cet exercice lui attira les foudres de la défense qui protesta avec vigueur car le procureur qualifiait comme prouvés des faits qui ne l'étaient pas et sur lesquels les jurés devaient se prononcer. Pour les avocats de la

défense, le jugement était ainsi devancé.

Il termina en requerrant la peine capitale contre les accusés, contre tous les accusés.

II / La plaidoirie de Maître Croze :

A la suite de ce réquisitoire implacable, ce fut au tour des avocats de la défense de prendre la parole.

Le premier à parler fut Maître Croze qui avait la lourde tâche de défendre Pierre Martin. Il avait à répondre des charges les plus graves de l'accusation. L'avocat avait conscience de défendre une cause jugée d'avance. Pourtant, il va quand même plaider, avec ferveur, en habitué des prétoires. Sa plaidoirie est conservée dans les archives de la Cour d'Assises de Privas.

"Si vous aviez à déterminer vos décisions souveraines, d'après les manifestations extérieures de l'opinion publique et si vos consciences devaient obéir au jugement souvent aveugle et passionné des foules, ma tâche serait, dès à présent, terminée, et j'hésiterais vraiment à disputer à votre verdict, cet homme condamné d'avance, avec une rigueur qui ne prend même pas la peine de se dissimuler, et qui ne s'inspire d'aucun sentiment d'humanité."

En une phrase, il vient de définir l'ambiance qui règne autour de ce procès ainsi que la complexité de la tâche de la défense, une tâche qui paraît insurmontable. Il continue ensuite en faisant appel à la conscience et à l'intégrité du jury, qu'il flatte en clamant :

"Mais ce n'est point à cette barre, en face d'un jury éclairé, impartial, inaccessible aux influences du dehors et n'écoutant que la voix de la justice, de la raison, de la vérité, ce n'est point devant cette magistrature élevée, intègre, sourde aux passions, qu'il conviendrait de s'abandonner au découragement et de désespérer de faire triompher la lumière et la vérité."

Ensuite, il tente par tous les moyens de démontrer le vide, le néant des accusations formulées :

"Et, plus ces débats avançaient, plus les efforts de l'accusation se multipliaient en se contredisant, et se heurtant, plus je sentais revenir en moi l'espoir qui fait notre force à nous, défenseurs, car je voyais bien que la lumière se faisait dans vos esprits, que les exagérations de la foule étaient singulièrement réduites, et que ses passions violentes expiraient au pied de ce tribunal suprême, dont vous êtes les véritables juges."

Par tous les moyens en sa possession, il rappelle combien les rumeurs ont été présentes dans cette affaire, combien on a chargé son client, le faisant passer du rôle de simple aubergiste à celui de démon du crime.

"On a étrangement démesurément grossi cette affaire. On a, comme à plaisir, accumulé sur la tête de Martin et de ses prétendus complices, tous les crimes, tous les forfaits dont la contrée sauvage au milieu de laquelle il habitait a pu être le théâtre mystérieux

On a fait de cet homme obscur, paisible, hospitalier, une sorte de héros du crime, un monstre surhumain, vivant un quart de siècle, de meurtre et de rapine, possédée de la folie du carnage et élevant sur un monceau de cadavres, une fortune rapide, relativement considérable, bâtissant des auberges somptueuses et dotant ses filles avec les dépouilles de ses victimes."

Maître Croze s'attache ensuite à montrer combien les témoignages des cent neuf témoins de l'accusation qui ont défilé à la barre depuis l'ouverture du procès sont faibles, n'étaient nullement les accusations et ne colportent que des rumeurs. Les faits que l'accusation avance ne sont ni sérieux, ni authentiques et encore moins concluants.

"la plupart doivent être d'abord écartés du débat. Ils sont ou insignifiant ou sans preuve juridique. Ils ont juste la valeur d'une rumeur vague, d'une présomption mal assise. Les autres ont l'air plus grave, et revêtent un aspect plus menaçant. Ils s'appuient non sur des récits qui, en passant de bouche en bouche, ont presque acquis force et vérité, au dire de l'accusation."

Et de continuer, pour bien enfoncer le clou :

"Je prendrai au contraire corps à corps les faits plus graves retenus par l'accusation, ceux autour desquels semblent se grouper les charges plus sérieuses, plus concluantes. Et si je vous démontre l'incertitude, l'invraisemblable, l'impossibilité matérielle, le néant ... , il faudra bien que, dans vos consciences d'hommes probes, de juges loyaux et intègres que vous êtes, je l'affirme, vous proclamerez l'innocence des accusés."

Ensuite, il fait un rapprochement avec l'affaire de Brun l'enfer, ce suppôt du démon qui finit sur l'échafaud, dix ans auparavant et qui ravagea la contrée à proximité de Peyrebeille. La légende de l'un a fort pu déteindre sur l'autre. Certains crimes, imputés aux Martin, rappellent étrangement ceux commis par Brun l'enfer à Meyras.

"Je suis très porté à croire que la plupart des faits criminels reprochés aux habitants de Peyrebeille, avant la mort de Brun, ont pu être commis par lui, par ses affiliés qui, vous le savez, tenaient la campagne et ne pratiquaient pas l'assassinat à domicile."

Maître Croze décrit ensuite, avec force détail, la carrière exemplaire de Pierre Martin, le très bon renom de son auberge, une bâtisse fonctionnelle. A ce propos, si on y adjoint le qualificatif de "sinistre", on peut alors qualifier du même adjectif toutes les maisons de la région, puisqu'elles se ressemblent toutes.

Il insiste sur l'emplacement de l'auberge, sur cette route très fréquentée, sur le dur labeur des tenanciers, sur les tendances économes du couple, des tendances proches de l'avarice, qui fait que ***"un écu de cinq francs devient bientôt un Louis !"***. Enfin, pour clore le chapitre de l'argent, il rappelle :

"Mais, je vous l'ai expliqué, Messieurs les jurés, la fortune de Martin est de celles qui n'ont rien d'anormal, d'excessif, et surtout d'inavouable. La jalousie, la haine, qu'ils ont eu le don de soulever autour d'eux, par leur prospérité, par la réussite de leurs entreprises; voilà leur véritable crime et en même temps la cause de tous les malheurs qui ont fondu sur eux à l'improviste en brisant leur existence. Or, les Martin n'ont rien fait pour justifier ces haines, cette envie et ces calomnies."

Enfin, il s'emporte à l'encontre de ces témoins silencieux qui ne se sont manifestés qu'une fois les présumés assassins sous les verrous, ces prétendus témoins qui permettent au Procureur Aymard d'étayer son accusation.

"Elle repose sur la prétendue révélation de faits plus ou moins lointains, dont les victimes par le plus étrange des silences, ou le plus surprenant oubli de leur intérêt et de ceux de la société, n'avaient rien dit jusqu'ici. C'est Bourtoul qui échappe à la mort, qu'on dévalise en pleine auberge et qui se tait. C'est Michel Hugon qu'on attaque, qu'on maltraite, qui reconnaît ses agresseurs et qui ne dit rien durant plusieurs années. C'est la femme Batisdon, c'est Vincent Boyer, c'est dix autres peut-être qui prétendent avoir essuyé les plus graves sévices ou avoir été témoins de scènes de meurtre, et qui se contentent d'en parler longtemps après. Ils ne mettent pas la justice en demeure de poursuivre et de punir en lui apportant des témoignages immédiats, facile à contrôler alors, de preuves enfin dont ils ont les mains pleines et que leurs blessures, leurs vêtements ensanglantés, les traces d'une lutte récente, auraient si éloquemment confirmés ? Ah ! Messieurs les jurés, tout cela n'est pas sérieux ! "

Pour terminer sa plaidoirie, il s'attaque au témoignage de Laurent Chaze, sans contestation possible le plus dangereux pour la défense. Il faut le décrédibiliser, montrer toutes ses incohérences, démontrer son peu de fiabilité :

"Mais laissez-moi vous le dire et vous l'avez déjà pensé avant moi, quelle créance accorder au récit de ce mendiant, de cet homme sans indépendance qui vit de la charité publique, par paresse et par suite d'une déchéance morale incontestable ? Quelle foi accorder à cet homme, lorsqu'il vient vous dire que les Martin, qui avaient comploté le massacre d'Enjolras, dans la grange, ont eu l'idée de placer tout auprès de leur victime, un témoin dangereux, un vagabond qu'ils ne pouvaient mieux choisir s'ils voulaient un colporteur de leur crime et de leur déshonneur."

Et d'enchaîner sur le témoignage de Vincent Boyer, dont il a remarqué l'influence qu'il a eu aussi bien sur le prétoire que sur ces jurés qui vont devoir se prononcer sur la culpabilité de son client.

"Quelle confiance encore pouvez-vous accorder à la déposition dramatique, émouvante j'en conviens, de Vincent Boyer, qui s'est déshonoré en laissant égorger à côté de lui, un vieillard dont il avait prévu la mort, et qui reste ensuite des années sans souffler mot de ce terrible forfait, alors qu'il devait avoir soif de vengeance pour lui, pour ce vieillard, pour la société humaine auquel il appartient ?"

En reprenant les dépositions de ces deux importants témoins, Maître Croze essaye de montrer qu'elles ne sont que mensonges et affabulations. Il va même s'attirer les foudres du public lorsqu'il évoque la possibilité que les crimes prêtés par la rumeur à son client, sont en fait l'apanage d'une bande de tueurs étrangers à la région. En ces temps troublés, époque où la maréchaussée peine à maintenir l'ordre, tout est possible dans un pays aussi sauvage que

celui où se dresse l'auberge de Peyrebeille.

Il va terminer sa longue plaidoirie en réclamant purement et simplement la relaxe de son client, dont la longue détention, l'âge, le passé respecté et enfin l'absence de preuves matérielles, plaident en sa faveur.

"J'en ai fini, monsieur le président. Il ne me reste plus qu'à conjurer une nouvelle fois messieurs les jurés, en l'absence de preuves matérielles, de prononcer l'acquittement de mon client."

Plaidoirie de Maître Croze

Mais, Maître Croze a peu d'espoir. Il sait qu'il faut exorciser la région, et que, pour cela, il faut un bouc émissaire pour calmer la foule et qu'enfin la tranquillité retombe sur le pays. Que Pierre Martin soit coupable ou innocent ne change rien à la chose. Pierre Martin va être condamné.

III / Les Plaidoiries de Maître Doussin et Maître Quinquin :

La plaidoirie de Maître Croze a pris toute la matinée. Lorsque l'audience reprend après la pause déjeuner, c'est au tour de Maître Doussin, un avocat retors, dans la force de l'âge, de prendre la parole.

Il a la lourde charge de défendre Marie Breysse, que les témoignages précédents font passer pour l'instigatrice des meurtres. Il sait que le témoignage de Cellier a été dévastateur pour la crédibilité de sa cliente. Il faut renverser l'opinion et il va s'y employer.

Comparée à celle de son prédécesseur, sa plaidoirie va être brève. Son axe de défense principal sera de diminuer la responsabilité de sa cliente dans le rôle de "Machiavel" que veut lui faire endosser l'accusation. Lui aussi va se référer aux objections de son confrère précédant quant à la matérialité des faits.

Lui aussi ne peut croire en l'existence même des crimes imputés à sa cliente.

"Sa responsabilité serait loin d'être entière s'il était prouvé qu'elle a pu coopérer à des actes criminels. Mais, je repousse, comme mon honorable confrère, la pensée que de tels crimes ont pu être commis par de telles gens et il y a exagération ou erreur."

Plaidoirie de Maître Doussin

Ensuite, il va brosser d'elle un tableau flatteur. C'est une femme digne, d'une honnêteté que tout le monde reconnaît, qui a élevé convenablement ses filles, leur donnant la meilleure

éducation possible en les plaçant dans une institution religieuse, les mariant plus qu'honorablement.

Mais il fait une grossière erreur dans sa plaidoirie, une erreur lourde de conséquence pour sa cliente. Il avance qu'elle ne peut qu'avoir subi l'ascendant de son mari, qu'elle n'aurait pas été maîtresse de sa volonté face à Jean Rochette. Présenter Marie Breysse comme une femme subissant l'influence des autres, voilà quelque chose d'inconcevable pour tous ceux qui la connaissent, et une contre vérité pour tous ceux qui ont assisté au procès. Aucun juré ayant une once d'intelligence ne peut suivre Maître Doussin sur ce terrain. Du même coup, c'est tout l'argumentaire de la défense qui est mis à bas.

Lorsqu'il se tait, c'est au tour du défenseur de Jean Rochette de prendre la parole. Maître Quinquin, du barreau de Privas, est certainement celui des quatre avocats qui possède la tâche la plus difficile. Il est très jeune et sa plaidoirie manque de panache. Il axe la défense de Jean Rochette sur l'irresponsabilité. Son client est un être faible mentalement qui se trouve aux prises avec un couple diabolique qui le terrorisait.

"C'est un serviteur fidèle, dévoué, obéissant, élevé pour ainsi dire dans la maison, né dans le pays, et qui, s'il a prêté son concours à des actes criminels, ne l'a fait que fasciné par Marie Breysse et commandé par Pierre Martin, son maître irascible et auquel il n'était point bon de résister."

Plaidoirie de Maître Quinquin

Faisant cela, il enfonce un peu plus Marie Breysse, qui se retrouve au cœur des débats, présentée comme une maîtresse femme, comme le cerveau de la bande.

IV / Plaidoirie de Maître Audigier :

Cet avocat possède la tâche la plus facile du groupe. Son client n'est accusé que d'un seul crime, la tentative de vol à l'encontre de Jean-Baptiste Bourtoul, mais des témoins sont venus l'innocenter.

André Martin n'est qu'un acteur de second plan dans la tragédie de Peyrebeille. Il n'a jamais été formellement reconnu dans les autres affaires ou, lorsque cela a été fait, c'était de loin, la nuit ou dans la pénombre. De surcroît, la seule accusation réelle portée contre son client a été repoussée durant le procès.

La défense était donc facile pour Maître Audigier qui axa sa plaidoirie sur un seul argument. Il fit de son client un modèle de vertu, brandissant tout au long de sa plaidoirie le certificat de bonne mœurs délivré par Louis Méjean, le maire de Lanarce :

"Nous, soussignés, Louis Méjean, maire de la commune de Lanarce, canton de Coucouron, arrondissement de Largentière (Ardèche) et M.Jean Moulins, desservant ladite commune de Lanarce et les membres du conseil municipal de ladite commune, certifions à tous qu'il appartiendra n'avoir jamais rien entendu dire au désavantage du nommé André Martin, natif du chef-lieu de notre commune, jusqu'au moment de son arrestation; au contraire, il était regardé comme honnête jeune homme. En foi de ce, avons délivré le présent pour lui servir et valoir ce que de droit.

Délivré au bureau de la mairie de Lanarce, ce vingt deux décembre mil huit cent trente-deux

Signatures : Cros, ex-maire, Moulins, Duny, Bellin, Moulin, Pibaret, Benoit, Cluzon, Maurin, Méjean, maire

La signature du maire légalisée à Largentière le 27 décembre 1832 par le sous-préfet De Caladon"

Certificat de Bonne Mœurs

Enfin, il lui faut malgré tout expliquer la complicité entre l'aubergiste et son neveu. Pour l'avocat, l'explication est simple. Si André Martin se trouvait aussi souvent avec Pierre Martin, comme l'affirment de nombreux témoins, c'est uniquement par dévouement envers un oncle qui souvent le nourrissait.

V / Le résumé du président du tribunal :

Réquisitoires et plaidoeries ont pris huit heures. C'est au tour du président du tribunal de faire un résumé de l'affaire. A cette époque, ces résumés sont rarement neutres. Dans son résumé, Fornier de Clausonne ne fait pas exception à la règle. Il établit un véritable réquisitoire contre les accusés, un réquisitoire de trois heures. Il reprend point par point les accusations, insistant sur chacun des faits prouvés. Il ne connaît pas le mot : "innocent".

Il termine son résumé à vingt trois heures. Il explique ensuite aux jurés la gravité du verdict qu'ils avaient à rendre, sans faiblesse et sans crainte. Il se trouvait désormais face à leur conscience. Ensuite, les jurés entrèrent dans la salle de délibération.

L'attente, en plein cœur de la nuit, fut quelque chose d'éprouvant et de marquant pour tous ceux qui assistèrent à la scène. A l'extérieur du tribunal, une foule immense attendait elle aussi que le jury donne la réponse à cette question lancinante :

Les aubergistes de Peyrebeille étaient ils des monstres ?

Une heure et demi plus tard, les jurés sortaient de la salle de délibération, un temps relativement court quand on songe aux questions auxquelles ils avaient à répondre.

VI / Le jugement :

Les jurés répondirent coupables aux questions les plus importantes qui leurs furent posés.

* Pierre Martin, Jean Rochette et Marie Breysse furent déclarés coupables de l'assassinat de Jean Antoine Enjolras, les deux premiers pour l'avoir commis, la troisième comme complice.

* Marie Breysse, coupable pour le vol des cent francs de Cellier.

"En présence de charges aussi accablantes, la conviction du jury ne pouvait être douteuse. Martin, sa femme et Rochette habitaient constamment ensemble la maison et convenaient d'y avoir passé la nuit du 12 au 13. On ne pouvait supposer que l'on eût agi sans la connaissance et l'assistance de l'autre. Leur système de défense a toujours été le même et ils ont constamment nié tout ce qui leur était opposé."

Rapport sur les Assises / Fornier de Clausonne

Pour les autres crimes, ils sont déclarés non coupables. Il est probable que les témoignages à charges avancés n'ont pas pleinement convaincu les jurés et non que les accusés sont totalement innocents de ces crimes.

Après la lecture du verdict, la Cour se retira pour délibérer.

A une heure trente du matin, le 25 juin 1833, le Président du Tribunal Fornier de Clausonne donna lecture de l'arrêt de la cour :

André Martin était acquitté. Il fut immédiatement remis en liberté.

Pierre Martin fut condamné à la peine capitale,

Marie Breysse fut condamnée à la peine capitale,

Jean Rochette fut condamné à la peine capitale.

Tous les accusés accueillirent la sentence en silence, accablés par leur sort. Tandis que la Cour se retirait avec le sentiment du devoir accompli, les gendarmes emmenaient les condamnés vers la prison centrale.

"Une triple condamnation à mort a donc été prononcée contre Pierre Martin, Marie Breysse et Rochette. Cet arrêté, écouté dans le plus profond silence, n'a trouvé aucun contradicteur; la conviction de la culpabilité est complète dans l'âme de tout le monde et il n'y a personne qui ne voie dans cette horrible sentence un juste châtiment de tant de crimes."

Rapport sur les Assises / Fornier de Clausonne

Le trajet entre le tribunal et la prison fut dantesque. Une énorme foule accompagna le convoi qui était encadré par la troupe et les gendarmes. Elle scandait des slogans appelant à la mort des condamnés et chantant des chansons de mort à la gloire de l'échafaud.

L'émeute était proche mais l'émeute n'éclata point.

Après tout, les aubergistes maudits de Peyrebeille allaient enfin payer.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

POURVOI EN CASSATION ET RECOURS EN GRÂCE

[I/ Pourvoi en Cassation](#)

[III/ Recours en Grâce Royale](#)

[I / Le pourvoi en cassation :](#)

Dès le lendemain du procès, c'est à dire, dès le 26 juin 1833, les trois condamnés signèrent leur pourvoi en cassation. Pour la plupart, ce fut un simple signe au bas d'une page, une simple croix. Ce fut Prosper Vincent, le greffier de la Cour d'Assise de l'Ardèche, qui reçut leur demande.

Une Cour de Cassation examine les faits inhérents au déroulement du procès pour vérifier si les droits fondamentaux des accusés ont bien été respectés, si les accusés ont bien eu toutes leurs chances face à la justice. Malheureusement, les événements se déroulant à l'extérieur d'un tribunal ne comptent pas dans cet examen. Ainsi, pour la Cour de Cassation, les émeutes n'existaient pas , comme la pression de la foule réunie à l'extérieur du tribunal.

De plus, le procès s'était déroulé dans toutes les formes légales. Dans son rapport sur les assises, le président du tribunal affirme lui même :

"Cette affaire, digne de figurer dans les annales du crime, aurait suffi à elle seule pour remplir une assise. Elle nous a occupés pendant sept jours consécutifs. La gravité de l'accusation, l'audition de cent vingt témoins, leurs hésitations et leurs craintes en présence des accusés, des incidents variés et dramatiques, l'affluence extraordinaire du monde, attiré par l'importance de la cause, tout a concouru à nous donner pendant une semaine entière le spectacle le plus digne d'intérêt et le plus solennel."

Rapport sur les Assises / Fornier de Clausonne

L'examen de la Cour de Cassation fut très minutieux si l'on en juge par le long temps d'attente, pas moins de six semaines. Cinquante et un jours pour être précis.

Enfin, le 12 août 1833, la Cour de Cassation annonça qu'elle rejetait le pourvoi et confirmait l'arrêt de la cour du 26 juin précédant.

II / Le recours en Grâce Royale :

Immédiatement, Maître Croze adressa un pourvoi en grâce.

Le Roi Louis-Philippe examinait avec minutie tous les dossiers criminels qui arrivaient sur son bureau. Il ne voulait pas commettre d'erreur judiciaire qui puisse donner le flanc à une quelconque critique. Maître Croze comptait la dessus.

Il ne faisait aucun doute pour lui que le roi, dont la bonté était connue de tous, allait commuer la peine. Si, du moins, il ne le faisait pas pour les hommes, le ferait-il pour Marie Breysse. On n'exécute pas une femme.

Malheureusement, au cours des débats, elle était apparue comme l'instigatrice de tous les crimes, comme la cheville ouvrière de cette sanglante affaire. Malgré les efforts méritoires de son défenseur, cette impression avait perduré bien après la fin du procès.

"J'avais pensé que, peut-être à cause de son sexe et en supposant que son mari, plus coupable qu'elle, avait par son ascendant, entraîné cette malheureuse dans le crime, les jurés se seraient laissés aller à admettre en sa faveur des circonstances atténuantes. Mais il n'en a rien été. J'en ai causé le lendemain avec quelques uns d'entre eux. Je les ai trouvés pénétrés de l'idée qu'ils n'avaient été que justes et qu'ils avaient sévèrement mais sagement accompli leur mission. Je dois ajouter que, dans l'opinion du public, la femme est considérée encore plus perverse que le mari : toutefois, cette observation est prise en dehors des débats et je ne puis en attester la vérité."

Rapport sur les Assises / Fornier de Clausonne

Le roi examina donc le dossier de Peyrebeille Il avait aussi comme support lors de cet examen le Rapport sur les Assises établi par le Président du Tribunal, Fornier de Clausonne, ainsi que les conclusions du Rapporteur du Recours, monsieur le Conseiller Meyronnet de Saint Marc. Ces conclusions laissaient peu de marge de manœuvre au roi. De plus, le Rapport sur les Assises n'était pas tendre envers les accusés, comme nous l'avons déjà vu.

La conclusion est inévitable. Les condamnés doivent être exécutés._

Le 18 septembre 1833, le Roi Louis-Philippe repousse le Recours en Grâce Royale.

Cette décision est facilement justifiable. L'affaire de Peyrebeille est au centre d'un maelström populaire. Toute la France ne parle que de cela. Une région entière est au bord de l'insurrection, attendant la décision du roi. Tout le monde réclame le châtiment suprême. Tous les opposants au roi, de quelques bords qu'ils soient, attendent un faux pas de celui-ci. Les barricades des "Trois Glorieuses" ont à peine trois ans et il est difficile pour le pouvoir de les oublier._

Dans ce contexte hautement explosif, la décision royale était inévitable.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

2 OCTOBRE 1833

L'EXÉCUTION

Le 30 septembre 1833, les condamnés furent avertis par leurs avocats que le roi Louis-Philippe leur avait refusé la Grâce Royale. Immédiatement, Pierre Martin et Jean Rochette se confessèrent à l'aumônier de la prison. Par contre, Marie Breysse resta tétanisée par la nouvelle. Elle demeura prostrée dans sa cellule, refusant le secours de Dieu.

Le 1^{er} octobre 1833, à cinq heures du matin, une charrette, le plancher couvert de paille était placée devant la prison de Privas. Huit brigades de gendarmerie et un peloton du 60^{eme} de ligne formaient l'escorte des condamnés. Deux prêtres, les abbés Brethon et Chabal, furent chargés par l'épiscopat d'accompagner les condamnés dans leur dernier voyage vers la mort. Les prisonniers montèrent en voiture, environnés d'une foule bruyante qui les accompagna jusqu'à la sortie de la ville.

Tout au long de la rude côte du col de l'Escrinet, tout le voisinage s'était déplacé. Certains de ces curieux se frappaient le cou avec le travers de la main en faisant des contorsions et en criant "couic ! ". Sur un petit promontoire, au lieu-dit de la Baume, un ménestrel venu d'Aubenas salua avec sa vielle le passage de la terrible troupe. Chemin faisant, le spectacle du calvaire des époux Martin et de Jean Rochette devenait de plus en plus insoutenable.

Arrivé au Thueyts, les deux prêtres demandèrent à être relevés. Ils ne supportaient plus l'ambiance malsaine qui les entourait. Le curé et le vicaire du village les remplacèrent, messieurs Bonnaure et Froment.

La nuit venue, une ligne de feu indiqua la route à suivre et au passage des voitures, les spectateurs allumant des branches de genêts secs pour mieux voir les condamnés. Après une longue route, le convoi arriva enfin à Mayres où il était prévu qu'il passe la nuit. Les condamnés dormirent dans deux salles séparées mise à la disposition par la mairie du village, l'une pour Marie Breysse, l'autre pour les deux hommes. Des ecclésiastiques se relayèrent pour veiller sur leur sommeil, qui fut fort agité, on s'en doute.

Le lendemain, dès cinq heures, la colonne se remit en marche, toujours au milieu de la même foule. L'aube les surprit, au col de la Chavade. C'est là que Jean Rochette se défit de son manteau, qu'il donna à un berger de sa connaissance qu'il avait vu sur le bord de la route. "Tiens, je n'en ai plus besoin !" se contenta t'il de dire en se séparant de son bien.

Le passage à Lanarce se fit au milieu d'une foule imposante. Il permit de voir l'attrait que l'annonce de l'exécution avait provoqué sur les communautés voisines. Tout le village était sur le passage des suppliciés avant de leur emboîter le pas.

"La garde nationale de cette commune, ayant à sa tête le dénommé Baptiste Gineys, soldat de l'Empire, chaussé de sabots d'un demi pied de haut, vêtu à la montagnarde, ayant sur la tête un vieux shako, surmonté d'un panache de plumes de coq, se joignit à l'escorte."

Relation manuscrite d'Alexis Bernard

Il était près de onze heure lorsqu'ils arrivèrent à Peyrebeille. Une foule compacte était à pied d'œuvre, autour de l'auberge, venue des villes et villages alentours, de Langogne, Pradelles, Coucouron, Landos, Costaros. Des étals de marchands avaient même fait leur apparition. A la vue des trente mille spectateurs, Pierre Martin eut un réflexe commercial : "Voilà qui coûtera gros à la foire du Béage !" s'exclama-t-il.



Au pied des bois de justice, le bourreau et ses assistants attendent. Il s'agit de Pierre Roch, exécuter des hautes œuvres de l'Ardèche, assisté de son frère, François, qui officie habituellement en Lozère, et du fils de celui-ci Nicolas. Sur l'estrade, trois cercueils et leur linceul rassurèrent les condamnés qui se demandaient si on allait les enterrer correctement. Le greffier de Coucouron lut alors l'arrêt de la Cour, à haute et intelligible voix, de manière à ce que la totalité des spectateurs puissent entendre

Lorsque les cloches de Lavillate sonnèrent l'angélus de midi, la triple exécution eut lieu. Marie Breyse ouvrit le sinistre cortège. Elle monta les marches de l'échafaud avec lenteur, accablée. Elle a demandé à voir une dernière fois sa maison mais sa requête a été refusée. Lorsque le prêtre lui tend le crucifix, elle l'écarte sans le baiser. D'après certaines sources, elle y cracha même dessus. Lorsque sa tête roula dans la sciure, la foule cria sa joie. Le premier monstre était mort.

Pierre Martin fut le deuxième à être exécuté. Avec beaucoup de pitié, il embrassa plusieurs fois le crucifix que lui tendait le prêtre, avant de s'adresser à lui à voix basse, par deux fois. Enfin, s'impatientant, Pierre Roch se saisit du condamné pour le placer sur la guillotine qui fit alors son œuvre, pour de nouveau la grande joie de la foule.

Puis ce fut le tour de Jean Rochette. Son exécution fut la plus mouvementée des trois. Il résistait. Les gardes furent obligés de le pousser vers l'échafaud tandis qu'il s'époumonait : "Maudits mêtres, que m'avètz pas fat faire ?" (" Maudit maître, que m'avez-vous fait faire !"). Placé sur la planche, il continuait à crier, à gigoter tant et si bien que le couperet, en retombant, lui trancha non seulement le cou, mais aussi une partie du menton.

Lorsque sa tête roula, la foule ne se tint plus de joie. Les monstres n'étaient plus. Justice était faite. Un immense bal s'organisa alors sur les lieux même de l'exécution, au son du violon d'un musicien de foire venu en spectateur. Tout autour des bâtiments de l'auberge, les groupes

s'installaient pour faire honneur aux pique-niques que tout en chacun avait amené. La fête battit son plein toute l'après-midi et même une partie de la nuit.

Au milieu de ce tumulte, les bois de justice sont démontés tandis que les corps des suppliciés sont mis dans un cercueil. Alors que cette opération se déroule, Jeanne-Marie Deleyrolles, l'aînée des filles Martin, demanda l'autorisation de préparer le corps de sa mère.

"[Elle] demanda humblement d'arranger le corps de sa mère. Elle se dirigea vers le cercueil qu'on lui désignait. Là, elle se mit à genoux et, sans hâte ni trouble apparent, elle fit la toilette du corps décapité puis, prenant la tête de sa mère, elle la contempla un instant et la baisa avec respect."

Mémoires de l'aumônier de La Roquette

Le juge de paix de Coucournon, Filiat-Ducros, celui-là même qui avait enquêté sur la disparition de Jean Antoine Enjolras, dressa le procès-verbal de l'exécution tandis que Jeanne-Marie Deleyrolles, assistée de Jacques Arnoux un auxiliaire de justice et de Jacques Bellin, un des adjoints au maire de Lanarce, faisait dresser les actes de décès de ses parents et de leur domestique, contresignés par le maire, Louis Méjean.

Tout était fini. L'histoire de l'auberge de Peyrebeille pouvait entrer dans la légende.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

PEYREBEILLE ET HAUSSMANN



Baron Georges Eugene Haussmann

On pourrait aussi intituler ce chapitre :
« Quand l'Histoire rejoint les faits divers ».

En 1832, le Baron Haussmann, futur préfet de Paris sous le Second Empire, est nommé Sous-préfet à Yssingeaux. Il se lie d'amitié avec un avocat de la région, Truchard-Dumoulin. Les affaires de cet avocat l'amène souvent à parcourir le pays et à se rendre régulièrement à Aubenas.

Durant l'été 1832, Haussmann accompagne son ami dans sa tournée qui, au retour d'Aubenas, l'amène à Peyrebeille. C'est sans nul doute cette anecdote qui amena la légende du préfet massacré avec sa famille lors de leur halte dans l'auberge sanglante.

Laissons donc Haussmann raconter cette halte dans ses "mémoires" puis nous ajouterons un petit commentaire à son récit.

"Il était six heures du soir. Nous prîmes le parti de nous arrêter pour dîner et faire reposer nos chevaux. Ce fut dans une auberge isolée, sise au croisement de deux routes, sur un plateau nu, des plus mélancoliques. La nuit vint, une nuit noire où les étoiles ne suffisaient pas à faire voir le chemin. On nous décida, non sans peine, à coucher là. On étouffait, dans la cuisine qui servait aussi de salle à manger et de salon et, pour prendre l'air sur la route, nous nous fîmes ouvrir la porte qui étaient déjà barricadée. Une lueur apparaissait entre deux montagnes et nous reconnûmes bientôt avec joie, celle de la lune à son lever. La pensée d'échapper aux lits d'une propreté douteuse, déjà préparés pour nous, et d'aller en chercher ailleurs de moins suspects, si tard que ce fut, nous vint en même temps à tous deux. Vite, nous commandâmes de brider et seller nos chevaux, malgré toutes les sollicitations intéressées de nos hôtes, dont nous avions hâte de régler le compte. Minuit sonnait quand nous arrivâmes au Puy, exténués comme nos montures.

Huit mois après, sous-préfet de Nérac, je lus dans mon journal des Débats, le résumé d'un grand procès criminel, jugé par la Cour d'assises de l'Ardèche. Il s'agissait d'hôteliers qui profitaient de l'isolement de leur auberge pour assassiner les voyageurs bons à dépouiller dont ils faisaient disparaître les cadavres en les brûlant dans un four. Des querelles de femmes, pour le partage des bijoux volés aux victimes, en mettant la justice en éveil, amenèrent la découverte de ces abominables forfaits. Le nom de Peyrebeille, rapporté par le journaliste, comme celui de l'auberge qui, d'assez longue date, leur servait de théâtre, frappa mon attention. N'était-ce pas, justement, le nom de notre étape au retour d'Aubenas ? Assurément oui. Mais je fus bien autrement ému quand je vis, désigné parmi les disparus, un gros marchand de bestiaux de mon ancien arrondissement que nous rencontrâmes dans l'auberge en question M.Dumolin, mon compagnon, le connaissait comme client, et je me rappelais avoir causé de son commerce avec lui, ce même soir, après dîner. Il venait de la foire de Saint-Cirgues-en-Montagne, canton de Montpezat, après vente de toutes ses têtes de bétail, pour en acheter d'autres, propres à l'élevage, dans diverses communes de l'Ardèche qu'il en croyait pourvues.

Était-ce dans la nuit de cet entretien ou dans quelque autre voyage qu'on l'avait tué, volé, calciné ? Je ne pus le comprendre. Mais le souvenir de notre station dans ce lieu me terrifia. Sans doute, on pouvait hésiter à faire disparaître des personnages tels que mon compagnon et moi. Nos chevaux eussent été, d'ailleurs, aussi difficiles à garder qu'à vendre. Mais enfin, nous faillîmes coucher là."

Mémoires du Baron Haussmann

Remarques sur ces Mémoires :

Nous connaissons la carrière de Georges Eugène Haussmann :

- 21 mai 1831, nomination au poste de secrétaire général de la préfecture de Vienne, sise à Poitiers.
- 13 juin 1832, nommé sous-préfet à Yssingeaux, en Haute-Loire
- novembre 1832, il gagne Nérac, dans le Lot et Garonne, toujours comme sous-préfet.

Lors de l'arrestation des époux Martin en octobre 1831, il est donc en poste à Poitiers, loin de Peyrebeille, et à aucun moment dans ses mémoires, il révèle que ses affaires l'on amené dans cette région précise.

Durant l'été 1832, lorsqu'il raconte son bref séjour à Peyrebeille, cela fait plus de huit mois que le couple Martin et ses complices sont en prison et un an que Louis Galland tient l'auberge en gérance. Difficile au Baron Haussmann d'avoir croisé à Peyrebeille un riche marchand qui sera

victime des Martins, alors que ceux-ci sont entre les mains de la justice qui instruit leurs procès.

Et puis, ce marchand rappelle on ne peut trop Enjolras, qui venait lui aussi de la foire de Saint-Cirgues en Montagne. Le seul problème, c'est que lors du passage de Haussmann à l'auberge, Enjolras avait été enterré depuis près de huit mois.

Alors, affabulateur, mythomane, erreur sur les dates, sur les personnes, effet de style ?

Si on ne peut même plus se fier aux Mémoires d'un préfet du Second Empire ...

[ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE](#)

QUELQUES QUESTIONS ET CERTAINES REPONSES

Pourquoi la plupart des pièces du procès ont-elles disparu ?

En effet, les archives du procès sont incomplètes. Il ne reste que le compte rendu proprement dit du procès, le Rapport sur les Assises de Fornier de Clausonne , quelques rapports d'experts, sans oublier les pièces de la demande en Grâce Royale. Trois solutions existent pour expliquer ces disparitions :

- Ø Un vol au profit de collectionneurs peu scrupuleux. Cette explication est ma préférée car elle expliquerait la réapparition de certaines pièces dans des collections privées comme le "Certificat de Bonne Mœurs" produit par André Martin.
- Ø Une disparition organisée pour cacher, soit une erreur de la justice si les Martin étaient innocents, soit leur culpabilité devant l'histoire, si ils étaient vraiment coupables.
- Ø L'œuvre d'un greffier indélicat qui a vendu le papier au poids (Pratique apparemment répandue au siècle dernier pour arrondir les fins de mois).

Pourquoi le couple Martin a t'il bénéficié d'une si longue impunité ?

Plusieurs explications complémentaires à cela. Tout d'abord, comme on a pu le voir avec l'histoire du "juif errant", ou dans celle de Vincent Boyer, ce sont avant tout des étrangers de passage qui auraient été victimes du couple Martin. Il était donc très difficile de remonter jusqu'à eux. Ensuite, dans le cas de locaux, les agressions ont toujours eu lieu sans aucun témoin. Il était alors facile, comme dans le cas de Jean Baptiste Bourtoul, d'invoquer une vulgaire bagarre. Enfin, l'auberge de Peyrebeille était une auberge réputée, fréquentée par les notabilités, dont la réputation de sa table dépassait le cadre local. Il était donc difficile pour les gendarmes ou la justice d'imaginer les propriétaires d'un tel lieu dans le rôle de criminels.

Jean-Antoine Enjolras a t'il pu tomber de la falaise ?

En aucun cas. Les médecins légistes qui ont procédé à l'autopsie dans les heures suivant la découverte du cadavre sont formels. Le cadavre porte des blessures qui ne peuvent être causées par une chute, et qui, de surcroît, ont entraînés la mort. De plus, à ce moment là, comment expliquer aussi les blessures post-mortem.

Existe t'il une hypothèse qui innocent les époux Martin du meurtre d'Enjolras ?

Il existe en effet une hypothèse qui innocent partiellement les époux Martin. Elle est développée par Maître Malzieu dans son ouvrage "Etaient-ils coupables ?". Cette hypothèse serait celle de la mort accidentelle d'Enjolras au sein de l'auberge que le couple Martin, affolé par les conséquences qu'ils prévoyaient à cause des rumeurs courant sur leurs comptes, aurait caché.

Jean Antoine Enjolras était vieux. Il n'avait pas l'habitude de beaucoup boire, le fait est prouvé. Pourtant, ce soir là, il était suffisamment ivre pour que Marie Breysse lui refuse un dernier verre. Laurent Chaze raconte lui-même cet épisode. Durant la nuit, le maquignon est pris de malaise. Pierre Martin et Marie Breysse tentent, avec beaucoup de difficultés, de lui faire boire une tisane pour le calmer. Malheureusement, sa santé (son foie ?) ne résistent pas à la nuit. Le couple Martin, au courant de la rumeur, voulant éviter une contre publicité néfaste, cache dans un premier temps le cadavre avant de s'en débarrasser quand les soupçons deviennent trop précis.

Avantage de cette hypothèse : Elle explique la présence de la tisane dans le récit de Laurent Chaze, la découverte de l'argent d'Enjolras et l'amateurisme du couple Martin sur ce meurtre. De même, elle explique aussi la présence de Laurent Chaze "à moins de six pas" de la victime. Au moment du coucher, les Martin ne savent pas qu'Enjolras va mourir durant la nuit et placent donc les deux hommes à proximité l'un de l'autre.

Inconvénient de cette hypothèse : Jean-Antoine Enjolras a subi plusieurs blessures graves de son vivant, prouvant le crime et non une mort naturelle déguisée en accident. Elle n'explique pas non plus la présence de Jean Rochette dans le grenier durant toute la nuit pour surveiller le vagabond.

La mort d'Enjolras est-elle un meurtre, un accident, ou une mort naturelle ?

Malgré tous les doutes qui peuvent exister, un passage du rapport des médecins légistes ne laissent planer aucun doute sur la mort du maquignon : "*De toutes leurs observations, ils ont conclu qu'il y avait eu mort violente et qu'elle ne pouvait être attribuée ni à l'asphyxie, ni à une chute. Ils ont également pensé que la fracture du genou gauche avait été récemment faite, pour faire croire que la mort était le résultat d'une chute*". La mort "naturelle" doit donc être écartée au profit de l'hypothèse du meurtre.

Pourquoi André Peyre ne demande pas le secours des rouliers après son agression ? Pourquoi, au contraire les évite-t-il avant de prendre la fuite ?

La victime ne put jamais donner d'explication satisfaisante à cette réaction pour le moins étrange. Tout juste bredouilla t'il que, mort de peur, il préféra prendre la fuite. Cette attitude peut se comprendre quand l'on sait que les routes de France n'étaient pas sûres du tout et que, souvent, ceux qui voyageaient étaient de véritables malandrins. Toutefois, cette réaction est très bizarre voire inexplicable.

Michel Hugon accuse André Martin et Jean Rochette de l'avoir attaqué mais cette reconnaissance est-elle sûre ?

A priori, rien ne peut contester cette reconnaissance. La victime était une habitué du lieu et connaissait donc les deux hommes. Le ciel n'était pas couvert et la lune éclairait le plateau. Pourtant, autant la présence de Jean Rochette ne soulève aucune question autant celle du neveu de l'aubergiste surprend. Ses avocats durant toute la durée du procès, ont montré qu'il était "honnête" et de bonne compagnie. L'accusation de Hugon ressemble à un "cheveu sur la soupe". Toutefois, il est vrai que la nuit, on peut facilement se tromper.

Le silence de Cellier sur le vol d'une partie de son argent, est-il normal ?

Il est à la limite du compréhensible pour Cellier lui-même, vue sa réaction lorsqu'il s'aperçut de la disparition des cent francs mais il est totalement incompréhensible de la part de son patron. C'est visiblement un gros usurier de la région, qui ne semble pas homme facile. Cette absence de réaction, aussi bien au moment du vol, que durant l'instruction puis durant le procès est suspecte. Elle peut toutefois s'expliquer si Cellier a sorti de sa poche l'argent manquant pour payer lui-même son usurier. Cette explication plausible, me paraît peu probable. Si l'on pousse à l'extrême cette absence de réaction, on peut se demander si ce vol a réellement eu lieu. A ce moment là, une nouvelle question se pose. pourquoi Marie Breysse essaya-t-elle de rembourser Cellier ?

Pourquoi Marie Breysse est elle allée voir Cellier, et non l'usurier, pour le rembourser ?

L'une des explications pourrait être de faire taire une rumeur. L'autre, que Marie Breysse a réellement volé cet argent et qu'elle ne connaît pas, soit l'existence de l'usurier, soit son adresse, chose malgré tout peu probable au vue de l'absence de prudence de Cellier dans ses déclarations. En tout cas, la femme de l'aubergiste connaît l'importance des rumeurs qui courent sur le compte des gens de Peyrebeille. Elle tente donc de les faire taire par tous les moyens. Même si elle n'a rien à se reprocher, donner cent francs à cellier peut suffire à le faire taire, surtout si le vol n'a pas eu lieu. Mais Marie Breysse ne s'est probablement pas rendue compte qu'en faisant un tel geste, elle reconnaissait implicitement le larcin.

Pourquoi la justice ne s'est elle pas intéressée à la personne avec qui Enjolras avait rendez-vous le lendemain matin ?

Cette précision est donnée uniquement par Laurent Chaze. Alors que l'ensemble du témoignage est pris par la justice comme preuve, cette information est ignorée par cette même justice. Le manque de temps entre la découverte de l'existence du mendiant et le procès est probablement la cause de cet ignorance. Pourtant, la question reste posée : Qui devait rencontrer Enjolras ? Car, si le maquignon avait réellement rendez-vous au Coula le 13 au matin, sa présence n'était plus fortuite. De plus, ce mystérieux visiteur ne s'est pas non plus fait connaître à la justice. Voilà un élément qui peut paraître suspect dans une affaire déjà bien compliquée.

Si le couple Martin n'avait rien à se reprocher, pourquoi Marie Breysse tenta d'acheter le silence André Moulin dont le témoignage est si anodin ?

Peut être pour tout simplement ne donner aucune prise à une rumeur que Marie Breysse sent dangereuse. Elle tente de rendre la nuit du 12 au 13 octobre 1831 la plus anodine qui soit. Il ne s'est rien passé ce soir là. L'achat du témoignage du journalier peut entrer dans cette optique. Mais, encore une fois, Marie Breysse ne semble pas avoir mesurée la portée de son geste s'il devenait public. Si un témoignage aussi anodin que celui de André Moulin doit être acheté, c'est qu'il s'est réellement passé quelque chose au Coula ce soir là.

Si les témoignages avaient été fabriqués par Marie Breysse, pourquoi les journaliers ont ils dénoncés la présence de Marie Armand le soir du crime?

Et, par supposition, si la version des journaliers étaient la bonne ? Si il n'y avait aucune tentative de collusion de la part du couple Martin avec ses employés ?

Je pense que leur version est la bonne. Ils sont réellement rentrés tard et ils n'ont pas vu Enjolras. Par contre, travaillant pour les Martin, il savait que Marie Armand dormait au Coula d'où la précision sur sa présence. Mais, un détail de leurs dépositions est curieux : Aucun des deux ne parle de Laurent Chaze. Leur silence sur la présence du mendiant peut s'expliquer de trois façons :

- 1/** Ils n'ont pas vu le mendiant parce qu'il était déjà couché, c'est ce que va affirmer Jean Reynaud
- 2/** Ils n'ont pas vu le mendiant parce que Marie Breysse leur a dit de ne pas en parler. Mais alors, pourquoi lâcher le morceau sur Marie Armand ?
- 3/** Ils n'ont pas vu le mendiant parce qu'il n'y avait pas de mendiant ce soir là au Coula.

Pourquoi Chaze est-il allé chez Pierre Martin et non à l'auberge de Louis Galland ?

Probablement parce qu'il connaissait le couple Martin et pas du tout Louis Galland qui était installé à Peyrebeille depuis peu. Il est fort probable qu'il connaissait les lieux au vu des nombreux voyages qu'il effectuait dans la région. Il devait penser, ce n'est qu'une hypothèse, être mieux accueilli par les anciens hôteliers que par les nouveaux. Si cette hypothèse est la bonne, cela voudrait aussi dire que les époux Martin n'avaient pas aussi mauvaise réputation que cela.

Pourquoi Laurent Chaze a-t-il tant tardé à se présenter à la justice alors que les époux Martin étaient en prison depuis deux ans ?

Aucune explication à cela hormis la suspicion historique des gens du voyage envers toute forme d'autorité, de la maréchaussée en particuliers et de la justice en général. Il faudra attendre une incroyable concours de circonstances pour que son témoignage arrive enfin à la justice. Toutefois, quand on constate le cabotinage de Laurent Chaze lors du procès puis dans les jours qui ont suivi, on peut s'étonner qu'il n'en ait pas profité avant. Une victime des médias avant l'heure.

Que penser de la découverte de ce témoin de dernière heure ?

Le premier réflexe est de se dire que le complément d'enquête diligenté par la défense lui a été bien néfaste. Au moment de la découverte de l'existence de Laurent Chaze, l'accusation se sait en position de faiblesse. Il n'y a pas de preuves, pas de témoins directs, que des rumeurs et un faisceau de témoignages qui tendent à prouver mais ne prouvent réellement rien. L'arrivée de Laurent Chaze change tout. Les gens de Peyrebeille sont bien les coupables.

Toutefois, un détail me tараude le cerveau. Laurent Chaze avait raconté son histoire à Mme Bompoix, une habitante reconnue du Thueyts. Or, le frère de Maître Teyssier, le juge d'instruction s'occupant de l'affaire, avait été juge de paix de ce même village. Il est curieux que cette Mme Bompoix n'ait pas raconté avant, les détails donnés par le mendiant alors qu'elle devait connaître soit le juge d'instruction, soit son frère.

Le témoin capital a été découvert dans le village que connaissait très bien le juge d'instruction, quelques jours avant la date du procès. Ce n'est peut-être qu'une coïncidence mais je ne crois guère à certaine coïncidence. Peut-être que la justice a eu besoin de renforcer son accusation avec ce témoignage. Mais je ne pense pas, je n'espère pas plutôt, qu'elle ait eu besoin de fabriquer un témoignage.

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

ANNEXES

[II/ Chronologie succincte](#)

[III/ Généalogie succincte](#)

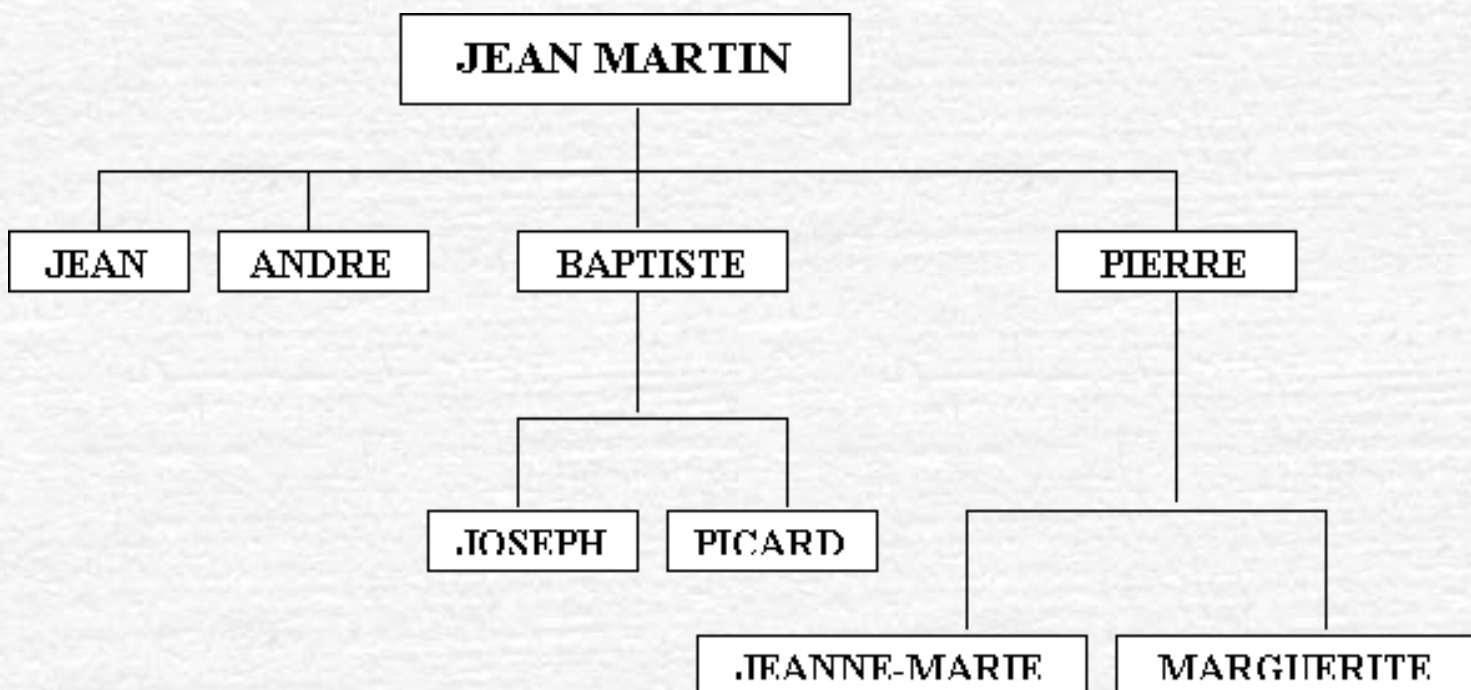
I: Chronologie succincte :

DATE	ÉVÈNEMENT
1773	Naissance de Pierre Martin à Lachapelle Saint Philibert.
1777	Naissance de Marie Breyse à Peyrebeille.
1780	Inauguration de la route reliant Aubenas au Puy en Velay.
1785	Naissance de Jean Rochette à Mazan.
1800	Naissance de Jeanne-Marie à Chabourziat.
1805	Naissance de Marguerite à Chabourziat.
1808	Le couple Martin se fixe à Peyrebeille où il succède aux parents de Marie Breyse comme métayers.
31 mars 1814	Fin du Premier Empire - Première Restauration
Mars 1815	Les Cents-jours
18 juin 1815	Waterloo - Seconde Restauration
1818	Construction de l'auberge de Peyrebeille sur un terrain acheté 3941 frs par Pierre Martin à Louis Gibert.
13 février 1820	Assassinat du Duc de Berry
1824	Mort de Louis XVIII et avènement de Charles X.
Hiver 1824	Affaire Vincent Boyer

26 janvier 1826	Mariage de Marguerite Martin et de Philemon Pertuis.
Mai 1826	Affaire Michel Hugon
Août 1828	Affaire André Peyre
1830	Vol des cent francs de Cellier
Printemps 1830	Le couple Pertuis s'installe à Lafayette où il ouvre une auberge.
27 - 29 juillet 1830	"Les Trois Glorieuses"
31 juillet 1830	Louis-Philippe succède à Charles X en fuite
1^{er} septembre 1830	Affaire Jean-Baptiste Bourtoul
7 février 1831	Mariage de Jeanne-Marie Martin avec le sieur Deleyrolles.
12 mars 1831	Émeutes antigouvernementales dans tout le pays.
Mai 1831	Affaire Rose Ytier
21 mai 1831	Le baron Haussmann nommé Secrétaire Générale de la Vienne
Été 1831	Louis Galland succède au couple Martin comme aubergiste.
13 octobre 1831	La famille de Jean Antoine Enjolras s'inquiète de sa disparition.
25 octobre 1831	Première visite du juge Filiat-Ducros à Peyrebeille.
26 octobre 1831	Découverte du cadavre de Jean-Antoine Enjolras sur les bords de la rivière Allier.
1^{er} novembre 1831	Arrestation de Pierre et André Martin.
2 novembre 1831	Arrestation de Jean Rochette.
20 novembre 1831	Mort naturelle de Claude Pages.
Décembre 1831	Arrestation de Marie Breysse.
13 juin 1832	Le baron Haussmann nommé sous-préfet à Yssingeaux
Septembre 1832	Le baron Haussmann à Peyrebeille

Novembre 1832	Le baron Haussmann nommé sous-préfet à Neyrac
2 janvier 1833	Ordonnance de renvoi en Cour d'Assises des accusés de Peyrebeille.
4 février 1833	Transfert des accusés de Largentière à Privas.
11 février 1833	Clôture de l'instruction sur le meurtre de Jean-Antoine Enjolras.
Fin mai 1833	Découverte de l'existence de Laurent Chaze
18 juin 1833	Ouverture du procès des accusés de Peyrebeille.
25 juin 1833	Pierre Martin, Marie Breysse et Jean Rochette sont condamnés à mort.
26 juin 1833	Les condamnés déposent un pourvoi en cassation
12 août 1833	Le pourvoi en cassation est rejeté
18 septembre 1833	La Grâce Royale est refusée aux condamnés
2 octobre 1833	Pierre Martin, Marie Breysse et Jean Rochette sont exécutés.

III/ généalogie succincte de la famille Martin :



ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE

BIBLIOGRAPHIE

- | | |
|---------------------|--|
| M.PEYRAMAURE | <i>L'auberge de la mort</i>
<i>(L'énigme de Peyrebeille - 1833)</i>
Pygmalion - 1976 |
| P.D'ALBIGNY | <i>Le coupe-gorge de Peyrebeille</i>
La Tribune - 1965 (Réédition original de 1913) |
| C.ALMERAS/F.VIALLET | <i>Peyrebeille</i>
<i>(La légende et l'histoire de l'auberge sanglante)</i>
La Tribune - 1966 (Réédition original de 1945) |
| MALZIEU | <i>Etaient-ils coupables ?</i>
Le Puy - 1922 |
| Baron HAUSSMANN | <i>Mémoires - Tome 1</i>
Paris - 1833 |
| O.RECLUS | <i>Le plus beau royaume sous le ciel</i>
Hachette - 1899 |
| J.TULART | <i>Les Révolutions</i>
<i>(Histoire de France - Tome 4)</i>
Fayard - 1985 |
| C.AUTANT-LARA | <i>L'auberge rouge</i>
Film de 1951
Adaptation et dialogues : J.Aurenche/P.Bost
Acteur principal : Fernandel |
| HISTORIA | Publication mensuelle
Plusieurs numéros |
| L'HISTOIRE | Publication mensuelle
Plusieurs numéros |

ACCUEIL GÉNÉRAL DU SITE